
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-deuxième séance – Lundi 2 avril 2012, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Sandrine Burger, MM. Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, M^{mes} Fabienne Fischer, Sandra Golay, Florence Kraft-Babel, MM. Denis Menoud, Pascal Rubeli, Daniel Sormanni et Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 mars 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mars, mercredi 21 mars et lundi 2 avril 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet d'arrêté du 23 novembre 2010 de M. Simon Brandt, renvoyé en commission le 23 novembre 2010, intitulé: «GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets» (PA-117 A)¹.*Troisième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 17 oui contre 9 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

¹ Rapport, 5137.

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 000 francs destiné à la création de tribunes provisoires sur le gradin sponsors et partenaires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur le compte 2402000, cellule 314301 C-BAT, sous la rubrique «Entretien des bâtiments publics».

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 16 février 2011 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier et Martine Sumi, renvoyé en commission le 22 novembre 2011, intitulé: «Indemnités 2011-2015 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge» (PA-127 A)¹.

Troisième débat

M^{me} Vera Figurek (EàG). Finalement, nous sommes plutôt contentes et contents que ce troisième débat ait été accepté à la séance précédente, car cela nous a permis de réfléchir. En effet, pris dans nos grandes envolées, nous avons oublié que les élus ne sont pas les seules personnes à travailler pendant les séances plénières et de commission.

En outre, à ce que nous avons compris, les 20 000 francs ne seront pas totalement dépensés dans les faits. Certains estiment donc qu'il est inutile de fixer l'octroi de ce montant déterminé, d'autres préférant au contraire que la Ville le verse de toute manière, car ce n'est pas grave s'il n'est pas dépensé.

¹ Rapport, 5383.

Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

Dans ce contexte, nous proposons d'élargir un peu la catégorie des bénéficiaires de cette indemnisation au-delà des membres des partis politiques qui siègent au Conseil municipal. D'autres personnes peuvent avoir à assumer des frais de garde – et pas seulement de jeunes enfants, mais éventuellement aussi de parents âgés. Nous aimerions donc que le personnel de la Ville – procès-verbalistes et mémorialistes – présent lors de nos séances plénières et de commission et ayant des frais de garde d'enfants ou de personnes âgées reçoive la même indemnité.

Je pense que cette mesure pourrait s'appliquer sans modification du montant de 20 000 francs prévu dans le projet d'arrêté PA-127, puisqu'il n'est pas entièrement dépensé. Il faudrait voir s'il y a des fonctionnaires concernés, mais la problématique est la même que pour nous autres élus.

Je dépose donc un amendement qui consiste à ajouter les précisions suivantes à l'article premier de la délibération:

Projet d'amendement

«Article premier. – Une somme de 20 000 francs pour l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil municipal et pour les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève, en séance plénière et en commissions, est affectée pour indemniser leurs élu-e-s et les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève...»

L'octroi de cette indemnité ne serait donc pas obligatoire, il faudrait que les personnes concernées en fassent la demande au préalable. Je suppose que vous ne vous opposerez pas à cette mesure, Mesdames et Messieurs, car je ne vois pas pourquoi nous, élus, nous devrions avoir ce droit et pas les travailleuses et travailleurs de service pendant nos séances en plus de leur horaire quotidien.

M. Pascal Holenweg (S). Puisque troisième débat il y a, autant essayer de lui donner une utilité... J'en profiterai pour me fâcher non seulement avec mon propre groupe, comme d'habitude, mais aussi avec mes voisins!

Les explications que j'ai données lors du deuxième débat n'étaient probablement pas assez claires, je me propose donc de les reformuler de manière moins confuse. Le projet d'arrêté PA-127 émane à l'origine du Parti socialiste; pourtant, il n'a pas été soutenu par ses représentants – ni par ceux d'Ensemble à gauche, d'ailleurs – à la commission du règlement, et cela pour plusieurs raisons.

Contrairement à la majorité d'entre vous, Mesdames et Messieurs, nous avons bien lu le projet... Nous n'avons aucun mérite à cela, puisqu'il émanait de

Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

nos rangs! Bien plus – et toujours contrairement à la majorité d'entre vous – j'ai lu le rapport PA-127 A de M. Baud. Il ressort des discussions en commission que le texte initial manque doublement sa cible.

Premièrement, sa formulation est ambiguë et imparfaite, car elle précise le montant de l'indemnisation prévue pour frais de garde sans définir la fréquence de son octroi. Lisez bien: il s'agit de 20 000 francs, mais sont-ils alloués pour un ou quatre ans? Il n'y a qu'une vague allusion à la durée de la législature. Les mauvais esprits – certes, il n'y en a pas au Conseil municipal, ni au Conseil administratif ou dans l'administration municipale... – pourraient logiquement en déduire qu'on n'accorderait ces 20 000 francs que pour quatre ans, ce qui reviendrait à diminuer l'indemnité en vigueur actuellement. Il faut croire que ce détail a échappé à la droite car, si elle s'en était rendu compte, elle aurait voté le projet PA-127 en commission!

J'en viens à la deuxième raison pour laquelle je continuerai à le refuser, à moins que l'amendement de M^{me} Figurek ne soit accepté. Lors du deuxième débat, certains ont affirmé que cette mesure devait permettre au Conseil municipal de favoriser l'égalité concrète entre hommes et femmes en matière d'accessibilité au mandat politique. Or, le signal donné ici est particulièrement ambigu, pour ne pas dire inadmissible! En effet, dans sa formulation initiale, ce projet d'arrêté ne concerne qu'une indemnisation que les conseillères et conseillers municipaux s'accordent à eux-mêmes! Mesdames et Messieurs, vous savez bien comment ces indemnisations sont perçues dans l'opinion publique, qui les considère comme des prébendes! Celle-là ne ferait pas plus exception que vos abonnements de transports publics gratuits...

Pour ces deux raisons, les socialistes ont renoncé à soutenir le projet en commission, alors qu'il émanait de leurs rangs... Ils ont préféré déposer un projet de modification du règlement du Conseil municipal pour fixer le principe du droit des élus et des élues au remboursement des frais liés à leur mandat, ainsi que l'obligation pour la Ville de leur verser la somme correspondante – mais sans qu'elle soit déterminée à l'avance, puisqu'elle est par définition variable.

Je voterai donc non, d'abord pour m'offrir le luxe d'un minimum de cohérence avec ma prise de position en commission et ma signature au bas du projet de modification du règlement du Conseil municipal, lequel reprend la démarche de fond en l'élargissant à l'ensemble des frais à assumer dans le cadre de notre mandat. Ensuite – luxe suprême – je refuserai le projet pour avoir le luxe d'être fâché avec mes voisines!

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Au point où nous en sommes, pourquoi ne pas prévoir une indemnité pour frais de garde pendant les deux jours de nos

Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

voyages de commission? Les mesures prévues ici – à plus forte raison dans l'amendement de M^{me} Figurek – vont vraiment trop loin! Je l'ai déjà dit et je le répète: nous recevons des jetons de présence, c'est suffisant!

En outre, ce débat n'a rien à voir avec l'égalité entre hommes et femmes en matière de garde des enfants. Mesdames, vous êtes assez nombreuses à siéger dans cette enceinte – et vous aussi, Messieurs! Beaucoup d'entre nous sont parents, et il y a aussi des hommes qui assument activement cette responsabilité. Rien ne justifie le détournement de cette problématique en un combat hommes-femmes. Nous ne dénigrions absolument pas les femmes qui restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants, mais certains hommes le font aussi!

Les frais y afférents doivent être couverts au moyen de nos jetons de présence, il n'y a aucune raison de recevoir un montant supplémentaire pour la garde de nos enfants. Autrement, on verse dans l'exagération! Pourquoi ne pas nous rembourser carrément tous les frais liés au mandat politique? Nous dépensons aussi pour notre habillement, puisqu'en principe nous devons siéger en étant décentement vêtus! Vraiment, ces mesures vont trop loin!

M. Olivier Baud (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, étant donné que chacun y est allé de son cas personnel, pendant le deuxième débat avant la pause dînatoire, je vous signale que j'ai quatre enfants et que j'ai été père au foyer... Mais je pense que cela ne vous intéresse pas – pas plus que les personnes qui nous ont élus pour défendre leurs intérêts dans cette enceinte. Par conséquent, concentrons-nous sur l'essentiel, dans ce débat sur le projet PA-127!

Les propos que j'ai tenus tout à l'heure n'ont pas été entendus, me semble-t-il. De plus, certains n'ont apparemment pas consulté le tableau qui figure à la dernière page de mon rapport; j'y reviens donc. Sur un laps de temps considérable de neuf ans – entre 2003 et 2011 – la somme maximale versée annuellement pour frais de garde d'enfants, de personnes âgées et de handicapés s'élève à 4301,25 francs. Les 23 484,30 francs octroyés au total pendant ces neuf ans équivalent à une indemnisation annuelle moyenne d'environ 2600 francs. Je rappelle encore que, lors du débat sur le budget 2012, la ligne y afférente a été rabaissée de 11 000 à 8000 francs sans que personne ne s'y oppose.

Par conséquent, les uns et les autres peuvent bien se livrer à des envolées lyriques sur l'égalité entre hommes et femmes en matière d'exercice d'un mandat politique, mais tel n'est pas le sujet du projet dont nous débattons ici! Nous pouvons discuter de cette problématique, bien sûr, mais pas dans ce cadre. Le droit des élus au remboursement des frais de garde a toujours été garanti et nous devons le préserver en faisant preuve d'un certain pragmatisme: la ligne budgétaire y afférente de 8000 francs suffit!

Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

D'autre part, j'adhère à l'amendement présenté tout à l'heure par la cheffe de mon groupe en vue d'étendre cette mesure aux fonctionnaires concernés. J'estime également que ce droit – car c'en est un – doit figurer dans le règlement du Conseil municipal. Si j'ai bien compris, la modification nécessaire sera proposée par les socialistes. C'est déjà fait, me souffle-t-on...

Evidemment, ce que je viens de dire ne signifie pas que je veuille supprimer ou remettre en cause le droit au remboursement de nos frais de garde! Simplement, il s'agit de considérer la réalité sur la base des données effectives: les chiffres montrent qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le montant total de l'indemnisation.

En outre, je ne veux pas revenir en détail sur les débats de la commission du règlement, mais il est vrai que le libellé du projet PA-127 n'est pas clair. En effet, il s'intitule «Indemnités 2011-2015» mais il ne précise pas si les 20 000 francs prévus seront répartis sur quatre ans à raison de tranches successives de 5000 francs ou octroyés annuellement. Dans le premier cas, nous aurions affaire à une diminution de l'indemnisation actuelle – changement qui pourrait s'avérer un peu périlleux, mais ce n'est même pas sûr...

Il est donc légitime de refuser ce projet en raison de sa formulation inadéquate, sans entrer dans des digressions inutiles. En revanche, nous devons essayer d'inscrire dans le règlement du Conseil municipal le droit à l'indemnisation des élus pour frais de garde et de l'étendre à tout le personnel concerné – cette mesure-là, nous la soutiendrons très volontiers!

M. Michel Chevolet (DC). Très chers collègues, cette discussion atteint le summum du ridicule! Non seulement nous dépensons l'argent du contribuable en débattant pendant des heures, mais nous le faisons à mauvais escient sous des prétextes fallacieux! Inutile de revenir sans cesse sur l'égalité entre hommes et femmes – la droite en est d'ailleurs tout à fait convaincue depuis de nombreuses années... Ces piqûres de rappel n'ont donc aucune raison d'être, notamment dans le cadre de ce projet. Ce n'est pas la peine de jouer les vierges effarouchées, Monsieur Holenweg! Vous lui transmettez, Madame la présidente... Je suis sûr qu'il n'aura pas de frais de garde d'enfants à assumer ce soir! En tout cas, je tiens à dire et à redire que ce débat est complètement ridicule!

En 2003, un montant de 40 000 francs a été prévu au budget de la Ville pour indemniser les hommes et les femmes politiques – parlons en langage épicène! – des frais de garde de leurs enfants. Par la suite, cette somme a naturellement été ramenée à 8000 francs, les dépenses effectives ne justifiant pas son maintien à hauteur de 40 000 francs. Tel est le principe de l'exercice budgétaire: les allocations prévues doivent être adaptées au montant réellement dépensé. C'est donc

ce qu'a fait le Conseil administratif, dans son intelligence, avec notre indemnité pour frais de garde.

Aujourd'hui, le projet PA-127 demande de la fixer à 20 000 francs, ce qui revient à exercer une pression non justifiée. Dès lors, à quoi bon en débattre? Je prends la parole pour poser la question, mais mon intervention est absolument inutile! Cette espèce de forcing ne se base sur rien, c'est du néant, du vent, de la poudre de perlimpinpin! Pour nous indemniser de nos frais de garde, 8000 francs sont prévus au budget: pères, mères, familles monoparentales – ceux d'entre nous qui ont besoin de recevoir cet argent peuvent en disposer, car cette aide existe bel et bien. Alors, pourquoi lui inventer d'autres modalités?

Voilà maintenant que M^{me} Figurek nous sort une nouvelle idée de son chapeau, en troisième débat! Certes, il y a eu la pause dînatoire entre-temps – un repas, c'est forcément arrosé... Nous nous retrouvons donc non seulement aux prises avec un projet qui n'a absolument pas lieu d'être, mais également face à un amendement qui n'est que ridicule surenchère! Ensemble à gauche veut ajouter parmi les bénéficiaires de l'indemnisation des frais de garde les fonctionnaires de service durant nos séances plénières ou de commission, dès 17 h et parfois plus tard dans la soirée. On nage dans l'absurde!

Le Parti démocrate-chrétien était d'accord d'aller jusqu'à un certain point dans la défense des personnes ayant des enfants à charge, mais cet amendement va trop loin! Il est grotesque! Il tourne en ridicule notre volonté d'aider les élues et les élus qui doivent faire garder leurs enfants pendant leurs activités politiques. Dans ces conditions, nous refuserons évidemment ce projet.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau du Conseil municipal a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites pour prendre la parole.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je suis effaré de ce que je viens d'entendre. Le représentant du Parti démocrate-chrétien nous dit que ce débat est inutile, alors qu'il a lui-même voté le troisième débat avant la pause! Si son groupe l'avait refusé, nous n'en serions pas là... Si la discussion ne sert à rien, c'est donc de sa faute! Pour notre part, puisque troisième débat il y a, nous le mènerons en bonne et due forme.

J'en profiterai pour répéter ce que j'ai dit au deuxième débat – mais un peu moins vite, afin d'être compris, car ce ne fut manifestement pas le cas tout à l'heure... Que nous votions ou non le projet PA-127, la pratique restera la même: les parents siégeant au Conseil municipal se feront rembourser leurs frais de

Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

baby-sitting s'ils en ont besoin. Une ligne budgétaire existe à cet effet, et son éventuel dépassement peut être justifié au cas où les heures de garde effectives dépasseraient les prévisions.

Dans ce contexte, pourquoi accepter ce projet? Pour des raisons de principe. Sur ce plan, je m'oppose à MM. Holenweg et Baud, qui ont adopté une position toute pragmatique. Je crois au contraire que nous devons réagir sur la base de critères politiques généraux qui justifient le principe du remboursement de nos frais de baby-sitting. Certes, le montant prévu n'a jamais été dépassé dans les faits, mais on sait bien – je l'ai dit au deuxième débat – que la situation peut évoluer d'un coup: il suffit de quelques naissances pour que les frais de baby-sitting des élus au Conseil municipal explosent! Ils peuvent doubler, tripler ou même décupler très rapidement! Or, je trouverais extrêmement culpabilisant, pour les jeunes parents, de se sentir responsables d'un tel dépassement de crédit.

Par conséquent, c'est un signe politique que nous demandons aujourd'hui à la gauche – mais également au Parti démocrate-chrétien qui, dans un premier temps, s'était montré favorable au projet. Nous voulons montrer que le Conseil municipal entend permettre aux élus de faire garder leurs enfants pendant les séances plénières ou de commission en remboursant leurs frais de baby-sitting. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à voter dans ce sens.

En outre, nous déplorons l'attitude de M. Holenweg, qui voudrait refuser le projet sous prétexte qu'il est mal écrit et lacunaire. Il a pourtant été rédigé par des représentants de son propre parti... Pour notre part, nous proposons plutôt de corriger ses imperfections. La première est son manque de clarté par rapport à la portée dans le temps de l'indemnisation prévue, puisqu'il est question d'une somme de 20 000 francs pour l'ensemble des partis politiques sans spécification de durée. Nous déposons donc l'amendement suivant, qui consiste à ajouter cette précision à l'article premier du projet de délibération:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Une somme de 20 000 francs *par an* pour l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil municipal...»

Le texte devient ainsi très clair: il s'agit bel et bien d'une indemnisation annuelle. Moyennant ce détail, je suppose que M. Holenweg – dont l'attitude est très pragmatique et bien peu politique, ce soir – pourra accepter ce projet. En tout cas, j'espère que sa position de tout à l'heure n'engageait que lui-même et non l'ensemble du groupe socialiste, car il est extrêmement fallacieux d'en appeler au refus d'un tel projet sous prétexte que sa formulation est insuffisante.

Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

J'invite toutes les personnes sensibles à cette problématique sur les bancs de la gauche, de la droite et du centre à accepter l'amendement de M^{me} Figurek ainsi que le projet de délibération lui-même.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti libéral-radical n'a pas changé de position depuis tout à l'heure: pour nous, ce sera de nouveau non! J'ai connu le parti des Verts un peu plus pragmatique que ce soir; en effet, je rappelle qu'il a été le seul à refuser avec nous l'augmentation des jetons de présence. En outre, M. Buschbeck devrait savoir que les dépassements de crédit qui ne posent aucun problème, prétend-il, ne sont pas décidés par le Conseil municipal ou la commission des finances, puisqu'ils nous sont présentés au dernier moment par le Conseil administratif.

Quoi qu'il en soit, je pose la question: voulez-vous vraiment rembourser M. Maudet, M^{me} Salerno et M^{me} Alder pour leurs frais de garde? Ils sont trois conseillers administratifs à avoir des enfants en bas âge – peut-être M. Kanaan sera-t-il bientôt concerné... Pourquoi poursuivre ce débat stupide et totalement surréaliste? Les téléspectateurs de TV Léman bleu doivent vraiment se poser des questions!

Pour en revenir au projet, je le répète, le Parti libéral-radical n'a pas changé d'avis et continuera de voter non. Nos jetons de présence suffisent à compenser l'ensemble des «désagrèments» à assumer pour siéger dans cette enceinte. (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, non seulement le texte du projet PA-127 est mal rédigé, mais on pourrait même y voir des intentions camouflées. En effet, il y est question d'indemnisation de frais fonctionnels liés au mandat politique, mais je me demande franchement s'il ne s'agirait pas plutôt de compenser les différences d'attribution des jetons de présence au sein de nos partis respectifs. En effet, cette mesure pourrait servir à renflouer les membres de certains groupes comme Ensemble à gauche, qui doivent reverser 75% de leurs jetons de présence... Voir la problématique sous un angle différent permet ainsi de mieux comprendre les motifs de ceux qui soutiennent ce projet.

En tout cas, l'Union démocratique du centre ne changera pas non plus d'avis et continuera à le refuser, de même que l'amendement de M^{me} Figurek. Que cette mesure soit ou non élargie au personnel municipal, il est parfaitement ridicule de vouloir fixer le montant de l'indemnité des frais de garde à 20 000 francs par an, ce montant étant par nature susceptible de varier d'une année à l'autre – tantôt il augmentera, tantôt il diminuera... Je pense que nous pourrions régler cette question sans difficulté lors de l'examen des comptes. Pour l'heure, restons-en là!

Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

M^{me} Vera Figurek (EàG). Madame la présidente, permettez-moi de vous faire une remarque: je m'étonne que vous n'ayez pas repris M. Chevrolet, lorsqu'il s'est exprimé à mon égard en prétendant que je serais avinée quand je dépose un amendement ou tout autre objet dans cette enceinte! Voulait-il dire que je ne peux rédiger de texte politique sans consommer des substances plus ou moins licites? J'aurais aimé qu'il reste correct! Je ne me sens pas du tout avinée, mes collègues qui ont dîné avec moi tout à l'heure pourront témoigner du bien-fondé de cette impression! Voilà qui n'intéresse sans doute pas grand monde, mais je tenais tout de même à souligner que de tels propos ne devraient pas être tolérés dans cette enceinte.

J'en reviens au fond de la problématique. Je ne comprends pas l'attitude de M. Bertinat: les frais de garde d'enfants étant variables, il faudrait en rester là et ne pas voter cette indemnisation? Mais alors, ne votons pas le budget! Ainsi, nous serons sûrs de ne pas commettre d'erreurs...

Quant au troisième débat, il a été demandé par les gens des rangs d'en face, c'est-à-dire par ceux-là mêmes qui nous reprochent de mener un véritable troisième débat en apportant une nouvelle dimension au projet. Nous demandons simplement d'étendre au personnel municipal le droit au remboursement des frais de garde. Il s'agit d'une mesure légitime dont nous n'avons même pas à discuter et que personne ne devrait remettre en cause.

Une de mes collègues socialistes l'a dit tout à l'heure et me le rappelle à l'instant: dans le canton de Vaud, par exemple, il a fallu attendre l'année 2012 pour qu'une majorité de femmes soit élue au gouvernement. Genève ne serait-elle pas prête à assumer cette avancée sur le plan pratique? Bien sûr, les personnes concernées par les frais de garde ne sont pas que des femmes, il y a aussi des hommes, en couple ou à la tête d'une famille monoparentale. Parfois, ce ne sont pas des enfants mais des personnes âgées qu'il s'agit de faire garder. Il faut s'adapter à ces variations, de manière à ce que ces gens-là puissent siéger au parlement; il serait dommage qu'ils y renoncent uniquement pour des raisons pratiques de charges familiales à assumer.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, si vous êtes réellement favorables à la diversité politique, si vous voulez vraiment que nous soyons toutes et tous représentés de manière équitable dans ce parlement, votez ce projet! Et acceptez aussi l'amendement d'Ensemble à gauche en faveur des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville que nos débats mobilisent dans cette enceinte ou en commission! De toute manière, ils ne sont pas très nombreux! Nous parlons ici de quatre ou cinq personnes, dont une ou deux, tout au plus, demanderaient le même droit que nous. Je ne comprends donc pas en quoi notre amendement est si choquant! A présent, soyons raisonnables: cessons de palabrer, votons le projet de délibération avec son amendement et passons à la suite de l'ordre du jour!

Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

La présidente. Concernant les propos tenus à votre endroit par M. Chevrolet, Madame Figurek, je regrette de vous dire qu'aucun des membres du bureau du Conseil municipal ne les a perçus comme une offense. Il n'est pas impossible que vous ayez raison mais, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, il y a un tel bruit dans cette salle que nous n'entendons pas toujours les propos des orateurs... M. Chevrolet souhaite-t-il s'expliquer?

M. Michel Chevrolet (DC). Madame la présidente, jamais je ne me serais permis de reprocher à mes collègues d'être avinés! Jamais! (*Brouhaha.*)

La présidente. Je vous remercie d'avoir apporté cette précision, Monsieur Chevrolet.

M. Michel Chevrolet. J'ai simplement dit que les montants demandés dans certains projets avaient tendance à gonfler tout à coup en troisième débat, après la pause dînatoire! C'est une réalité! Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, Madame Figurek, je n'ai jamais parlé d'alcool, mais uniquement de chiffres à la hausse après un repas... (*Brouhaha.*)

D'autre part, je rappelle que nous avons demandé le troisième débat pour faire valoir la position de M. Hohenweg – les socialistes ne l'ayant vraisemblablement pas comprise – à savoir le refus du projet.

La présidente. J'ai compris au cours du débat que le vote à l'appel nominal avait été demandé. Est-ce bien le cas? Oui, on me le confirme à l'instant. Nous procéderons donc ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Figurek est refusé par 48 non contre 12 oui (4 abstentions).

Ont voté non (48):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Olga Baranova (S), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Marie Gobits (S), M. Jean-Paul Gui-

Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

san (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (12):

M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Pierre Vanek (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (4):

M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Buschbeck est accepté par 34 oui contre 29 non (2 abstentions).

Ont voté oui (34):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve),

Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

M^{me} Maria Casares (EàG), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (29):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Michel Chevolet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pataroni (DC), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (2):

M. Pascal Holenweg (S), M. Stefan Kristensen (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (14):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Projet d'arrêté: indemnités aux parents ayant un mandat politique

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération amendée est refusée par 32 non contre 30 oui (2 abstentions).

Ont voté non (32):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Michel Chevrollet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pascal Spuhler (MCG).

Ont voté oui (30):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (2):

M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Virginie Studemann (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve),

M^{me} Annina Pfund (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG),
M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 27 juin 2011 de M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M^{me} Salika Wenger, MM. Julien Cart, Rémy Burri et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 13 septembre 2011, intitulé: «Règlement du Conseil municipal: Commission consultative des espaces verts et de l'environnement» (PRD-6 A)¹.

Troisième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté à l'unanimité (55 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

vu la décision du Conseil administratif du 15 juin 2011 de dissoudre la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement;

sur proposition du Conseil municipal,

¹ Rapport, 5374.

décide:

Article unique. – De supprimer la lettre j), «deux membres de la Commission consultative des espaces verts et de l’environnement», figurant à l’article 130 (lettre B), «Elections», du règlement du Conseil municipal.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

6. Interpellation du 16 février 2011 de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Pourquoi privilégier la polémique plutôt que soutenir la diffusion de l’engagement culturel de M^{me} Anne Bisang, directrice de la Comédie, et de son équipe?» (I-228)¹.

La présidente. Avant de passer la parole à M^{me} Valiquer Grecuccio, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de baisser d’un ton ou, idéalement, d’aller discuter ailleurs que dans cette salle...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Madame la présidente, je vais faire comme vous, je me tais et j’attends le silence... J’aime le théâtre et la culture, et j’ai l’intention d’en parler dans le calme!

Mon interpellation I-228 date du début de l’année 2011, elle a donc été annoncée durant la législature précédente. Certains m’ont demandé pourquoi je la maintenais, pensant qu’elle s’adressait spécifiquement au magistrat Patrice Mugny. Eh bien, pas du tout! Je n’ai nullement l’intention de remettre en cause l’action d’un magistrat, mais simplement de rétablir une réalité qui me semble importante.

En tant que femme qui aime le théâtre, qui fréquente la Comédie et qui apprécie le travail d’Anne Bisang, je tiens à relever que la polémique causée par la récente parution du livre *Anne Bisang à la Comédie de Genève. L’obsession du printemps* mérite une prise de position de la part du Conseil municipal. La commission des finances, après avoir entendu lors d’une audition les arguments de la

¹ «Mémorial 168^e année»: Annoncée, 5516.

Fondation d'art dramatique (FAD), a d'ailleurs très bien compris le contexte de cette publication et le bien-fondé de la subvention qui en a permis la réalisation. J'ai donc d'autant plus regretté que le magistrat alors en charge de la culture n'ait pas défendu l'ancienne directrice de la Comédie dans cette affaire.

Le livre dont il est question ici a été édité pour les onze ans de la direction d'Anne Bisang à la Comédie de Genève. J'aimerais souligner que la publication d'un tel volume est une pratique tout à fait courante dans la tradition théâtrale à l'échelle européenne; elle a pour objectif de mettre en valeur l'activité d'une institution et ses productions, faisant ainsi œuvre de mémoire. Genève a déjà honoré de la sorte le travail de Claude Stratz à la Comédie, de Martine Paschoud au théâtre Le Poche, de Renée Auphan et de Jean-Marie Blanchard au Grand Théâtre, notamment.

Je précise encore que le livre sur Anne Bisang a été financé par un fonds privé de la banque Ferrier Lullin consacré à la diffusion de la culture. Il m'a semblé important d'évoquer ce sujet au sein du Conseil municipal, afin de souligner qu'une publication comme celle-là a valeur de témoignage et nous permet de mettre en avant notre patrimoine théâtral et artistique. Dans le cas d'Anne Bisang, il est d'autant plus important à mes yeux de conserver cette mémoire qu'elle est une femme engagée aussi bien en matière de théâtre que dans la défense du travail des femmes et dans la lutte pour sa reconnaissance.

Par conséquent, je pense qu'il était de bon ton de rétablir la vérité ce soir en affirmant que la commission des finances a obtenu tous les renseignements requis concernant le livre *Anne Bisang à la Comédie de Genève. L'obsession du printemps*. Au lieu de toujours vouloir chercher la petite bête en s'appesantissant sur des polémiques inutiles, on ferait mieux de prendre exemple sur d'autres villes européennes et de se montrer fiers de la production culturelle genevoise. L'activité théâtrale déployée dans notre cité n'est pas négligeable et il vaut la peine de lui assurer une certaine diffusion en consignait sa mémoire dans des livres.

J'admets que mon interpellation I-228 date un peu, mais faire œuvre de mémoire signifie aussi être capable, en tout temps, de reconnaître la valeur d'un travail artistique magnifique! Quant à moi, je fais partie des personnes qui aimeraient promouvoir les réalisations d'Anne Bisang et de tous les artistes dont l'activité enrichit la mémoire culturelle de Genève.

L'interpellation est close.

7. Interpellation orale du 8 juin 2011 de M. Grégoire Carasso: «Les électrons ont-ils un prix et une couleur politiques?» (IO-230)¹.

M. Grégoire Carasso (S). Cette interpellation orale IO-230 fait écho à une interpellation déposée simultanément au Grand Conseil, il y a un certain temps. Nous étions alors en période de changement en matière d'enjeux relatifs à l'atome et à l'énergie nucléaire en général, avec en toile de fond un débat qui nous est cher: la transparence du financement des partis.

C'est dans ce contexte que nous avons été alertés par une information diffusée dans la presse alémanique au sujet de la société Alpiq. Je rappelle que celle-ci appartient entre autres aux contribuables genevois, via la participation à hauteur de 8% des Services industriels de Genève (SIG) – participation évidemment indirecte, les SIG étant propriétaires d'environ 25% d'Énergie Ouest Suisse (EOS), société elle-même propriétaire d'Alpiq à raison d'un gros tiers. Bref, les Genevoises et les Genevois sont concernés, puisque les SIG appartiennent aux communes, à l'État et – à hauteur de 30% – à la Ville.

Or, quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre qu'Alpiq soutenait financièrement un certain nombre de partis! Il s'agit toujours des mêmes, on n'aura bientôt plus besoin de les nommer: le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre, généralement bien servie en matière de soutiens financiers. Le Mouvement citoyens genevois n'a pas encore la popularité suffisante au niveau suisse pour bénéficier des mêmes avantages, semble-t-il...

Toujours est-il qu'il nous a paru opportun, dans le cadre de cette interpellation, d'interroger le conseiller administratif qui nous représente au conseil d'administration des SIG au sujet de ces pratiques. Certes, elles ont connu une certaine évolution dans l'intervalle, mais la situation actuelle n'est pas pour autant satisfaisante à nos yeux.

M. Pierre Maudet, maire. Il est vrai que cette interpellation date un peu... La situation a passablement évolué depuis qu'elle a été annoncée, aussi bien dans le débat énergétique que dans la problématique du financement des partis. J'ai appris ainsi que même votre parti, Monsieur le conseiller municipal Carasso, était concerné par la question des versements potentiels de la part de grandes institutions – bancaires, en l'occurrence... Le problème s'étend donc largement au-delà des partis de droite ou du centre droit!

Ce que je peux vous répondre, au nom du Conseil administratif, c'est que l'information diffusée dans la presse alémanique à l'époque nous a évidemment

¹ Annoncée, 430.

interpellés. J'ai donc demandé au conseil d'administration des SIG ce qu'il en était exactement. En outre, notre représentant – à savoir celui d'EOS pour le pool des actionnaires romands d'Alpiq – s'est lui aussi ému de cette question. Je vous signale qu'il a un nom: il s'appelle Daniel Mouchet et il est le président du conseil d'administration des SIG. Il m'a assuré avoir formellement signifié au conseil d'administration d'Alpiq que les pratiques dénoncées ici n'étaient pas admissibles, ce dont je me félicite aussi bien à titre personnel qu'au nom du Conseil administratif.

Nous avons donc fait notre travail et posé les bonnes questions à qui de droit, afin qu'elles soient transmises au conseil d'administration d'Alpiq. Le représentant des SIG a formellement pris position contre ce type de pratiques inadmissibles.

Monsieur Carasso, j'en profite pour vous rappeler que le Conseil municipal a des représentants au sein du conseil d'administration des SIG et qu'il a donc tout loisir de leur transmettre ses interrogations. Vous pouvez aussi passer par les représentants du Grand Conseil qui siègent également au Conseil municipal. Par conséquent, n'hésitez pas à faire appel à eux au lieu d'interpeller le Conseil administratif, car ce sont vos collègues plutôt que nous qui doivent vous rendre compte de leurs prises de position dans cette affaire.

M. Grégoire Carasso (S). Madame la présidente, je souhaite répliquer pour relever deux éléments. Premièrement, nous n'avons bien entendu pas l'habitude d'attendre entre douze et dix-huit mois qu'une interpellation soit traitée selon notre ordre du jour pour transmettre officiellement un message politique! Nous n'avons pas coutume non plus de bouder les représentants de nos partis – socialistes, membres du Mouvement citoyens genevois ou de tout autre bord politique – au sein de divers conseils d'administration pour faire valoir des points de vue qui transcendent généralement les positions partisans.

Deuxièmement, je suis très satisfait d'avoir maintenu cette interpellation et d'avoir ainsi obtenu une réponse de M. Maudet ce soir. J'en avais eu des échos par ailleurs, mais il était bon de lui donner l'occasion de la formuler officiellement. En effet, la réponse du Conseil d'Etat – signée par un dénommé Mark Muller – à la même interpellation au Grand Conseil était autrement plus lapidaire! Je la résume: «Le Conseil d'Etat n'est pas représenté au sein d'Alpiq, circulez, il n'y a rien à voir!»

Il n'était donc pas inutile d'outrepasser nos niveaux politiques respectifs par le biais d'un acte politique tel que l'interpellation orale. En effet, on constate que la réponse de Mark Muller à ma collègue Salima Moyard au Grand Conseil diffère sensiblement de celle dont M. Maudet me gratifie ce soir! Contrairement au

Interpellation: abandon des logiciels libres en Ville de Genève

sens de la remarque par laquelle il a ponctué la fin de son intervention, je pense qu'il était utile d'entendre l'avis du Conseil administratif sur l'enjeu spécifique du financement des partis dans le cadre des débats nucléaires. Je suis très heureux que vous ayez pu exprimer votre position avec une telle clarté, Monsieur le magistrat!

L'interpellation est close.

8. Interpellation orale du 28 juin 2011 de MM. Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Pierre Gauthier et M^{me} Sarah Klopmann: «Ville de Genève et logiciels libres: le grand bond en arrière» (IO-232)¹.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Cette interpellation orale IO-232 fait suite à la décision de la Ville d'abandonner – pour les conseillers municipaux, du moins – l'utilisation de logiciels libres au profit de Windows. Je regrette de faire de la publicité pour ce système en le mentionnant ce soir!

Les logiciels libres ont longtemps souffert d'une réputation de fiabilité insuffisante. Cependant, ils se sont avérés en pratique non seulement plus fiables, mais aussi moins sensibles aux virus informatiques que les autres logiciels. En outre, ils symbolisent un esprit de participation cher aux Verts et à tous ceux qui veulent voir dans le développement de l'informatique une autre forme d'altermondialisme, pour le dire en ces termes. En effet, le principe du logiciel libre repose sur l'ouverture du code source, tout le monde ayant accès à sa programmation, c'est-à-dire à sa conception. Or, cela est évidemment impossible avec les autres types de logiciels dont je parlais tout à l'heure et que je me refuse à citer une seconde fois.

J'insiste beaucoup là-dessus, car c'est important: les logiciels libres étant basés sur la participation de chacun, tout utilisateur est coresponsable de leur développement et de leur amélioration. Il appartient ainsi à une communauté, comme on l'appelle, bien plus active que dans le cas des logiciels privés.

Durant la législature précédente, la Ville de Genève s'est engagée à développer les logiciels libres. Je souligne au passage qu'ils sont particulièrement

¹ Annoncée, 654.

bien adaptés aux administrations publiques, puisqu'ils les rendent moins sensibles aux attaques informatiques; ils présentent donc des avantages supérieurs, moyennant évidemment une certaine formation des personnes appelées à s'en servir.

Mais voilà que notre municipalité semble renoncer à cette avancée, privant les conseillers municipaux des logiciels libres disponibles auparavant sur leur ordinateur fourni par la Ville. Il me semble pourtant que c'était une expérience pilote, et nous espérions la voir s'étendre à toute l'administration. Pourquoi aller dans l'autre sens? Pourquoi en revenir à ces logiciels sous licence qui n'ont pas notre assentiment «idéologique» et qui, de plus, coûtent extrêmement cher? Imaginez un peu le montant total de l'opération, je ne sais combien de centaines de francs multiplié par quatre-vingts... (*Les conseillers administratifs bavardent.*) Je suis un peu troublé par le fait que les membres de l'exécutif ne se donnent pas la peine de m'écouter quand je parle! Je vous interpelle, Monsieur le maire! Je sais que vous avez deux oreilles, mais il me paraît tout de même difficile de mener deux conversations à la fois!

J'aimerais donc savoir si le Conseil administratif entend toujours développer les logiciels libres en Ville de Genève, ou si l'expérience de la législature précédente n'était qu'un feu de paille, une source d'espoir trop vite abandonnée. Je sais que nombre de serveurs de la Ville utilisent le logiciel libre Linux, mais on semble avoir de la peine à aller plus loin en matière de bureautique en faisant l'effort de former correctement le personnel.

Actuellement, les logiciels Windows – zut, je les ai cités encore une fois! – imposent le format docx à tous les documents Word, excluant les autres logiciels. Le rôle d'une collectivité publique comme la nôtre est-il vraiment de promouvoir ce genre de discrimination informatique? Je ne le pense pas! Je demande donc au Conseil administratif de me dire formellement quelle politique il entend suivre en matière de logiciels libres.

M. Sylvain Thévoz (S). J'abonde dans le sens de mon préopinant. La problématique soulevée ici ne porte pas uniquement sur la sécurité informatique, mais également sur des questions de souveraineté. L'Etat entend-il vraiment ne mettre que des logiciels sous licence à la disposition des élèves de l'instruction publique? Veut-il leur enseigner la dépendance à des entreprises comme Microsoft et l'encourager? La même question se pose pour notre municipalité: n'est-elle pas affaiblie par l'usage exclusif de Windows? La voie largement ouverte par les logiciels libres ne lui permettrait-elle pas, au contraire, d'acquérir une certaine souveraineté – ou du moins, une plus grande indépendance – dans le domaine de l'informatique? L'interpellation orale I-232 allait également dans ce sens.

Interpellation: abandon des logiciels libres en Ville de Genève

M. Pierre Maudet, maire. En préambule, je rappelle à M. Buschbeck que tout être humain est doté de deux oreilles et d'une bouche: il peut donc écouter deux fois plus qu'il ne parle! Rassurez-vous, Monsieur le conseiller municipal, j'ai bien écouté votre interpellation sur les logiciels libres.

Je l'ai d'ailleurs doublement entendue, puisque la même problématique a déjà été développée dans le cadre d'une question orale de M. Thévoz, il y a environ dix mois... Je veux bien répéter ma réponse, mais j'insiste sur le fait que votre préoccupation a été entendue, Monsieur Buschbeck. J'ajoute que le titre de l'interpellation orale IO-232 est abusif, car la Ville ne fait pas «un bond en arrière» en matière de logiciels libres – c'est plutôt ces derniers qui ont fait un bond en arrière l'année passée, comme vous le savez!

A l'époque, nous avions un système de logiciel libre unique, commun et véritablement partagé. Mais une scission sismique s'est produite dans ce bel idéal idéologiquement très pur... En effet, certaines personnes ont décidé de capter une partie de l'héritage des logiciels libres pour en faire un domaine à part sous les auspices d'une fondation, ce qui a causé certaines incertitudes quant à la maîtrise et à l'accès des codes sources, ainsi qu'à la stabilité des systèmes concernés.

Telle est la raison pour laquelle la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a alors proposé au Conseil administratif de revenir en partie aux logiciels sous licence. Sur ce point, je remercie M. Thévoz d'avoir signalé que nous n'avions pas complètement quitté les logiciels libres et que de nombreux ordinateurs de la Ville continuaient à fonctionner avec Linux.

Cependant, les incertitudes dont je viens de faire état nous ont poussés, comme beaucoup d'autres administrations, à garantir la sûreté de l'accès à l'information et la stabilité des systèmes informatiques en maintenant, voire en rétablissant au sein de l'administration municipale le logiciel d'origine américaine auquel il a été fait allusion tout à l'heure.

Je répète ici très clairement que nous n'avons aucun parti pris idéologique contre les logiciels libres, bien au contraire! Nous y voyons même un avantage économique. Néanmoins, une administration de quelque 4000 employés, dont la plupart ont un accès informatique ou disposent d'un ordinateur sur leur lieu de travail, a besoin d'une certaine stabilité en la matière.

Il est également nécessaire d'assurer une compatibilité maximale avec d'autres administrations qui, pour la plupart, n'utilisent pas les logiciels libres. Nous ne sommes pas complètement seuls, Monsieur Thévoz, ni tout à fait souverains en la matière! C'est une réalité! Nous faisons tous les efforts possibles dans ce sens, mais une indépendance absolue est impensable en raison de nos collaborations avec d'autres instances. Souvenez-vous que les systèmes informatiques visent par définition l'échange de la communication...

Interpellation: convention de subventionnement en faveur d'Anne Bisang

Pour clore ma réponse à l'interpellation orale IO-232, je confirme ici que la Ville n'abandonne pas les logiciels libres et qu'elle favorise au maximum leur utilisation. Cependant, par souci d'efficacité, de rationalité, de compatibilité et surtout de sécurité, elle se doit de fournir à ses employés des programmes informatiques qui leur permettent de travailler valablement et de manière sûre dans le cadre des contacts que la municipalité entretient avec le reste du monde...

L'interpellation est close.

9. Interpellation orale du 13 septembre 2011 de MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, M^{mes} Sandra Golay, Marie Chappuis, Alexandra Rys, MM. Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Carlos Medeiros et Pascal Spuhler: «Anne Bisang» (IO-233)¹.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, cette interpellation orale IO-233 ne devrait pas soulever de grandes polémiques, ce soir, car son actualité est dépassée. Il se peut même qu'elle n'ait plus lieu d'être!

On se rappelle que le Canton et la Ville avaient conclu une sorte d'accord pour allouer à M^{me} Bisang une rente ou, du moins, une subvention en vue de ses futures créations théâtrales. Nous ne voulons nullement jeter de l'huile sur le feu, mais simplement savoir où en est l'avancement de ce dossier. Peut-on nous dire si c'est du refroidi, ou s'il est encore justifié que nous nous échauffions les esprits avec cette histoire? Je demande juste à M. Kanaan de bien vouloir m'indiquer ce qu'il en est.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. La séance de ce soir nous donne l'occasion de rendre bien des honneurs à l'ancienne directrice de la Comédie, puisque nous en sommes déjà à la deuxième interpellation la concernant!

Je n'ai pas répondu à celle de M^{me} Valiquer Grecuccio, tout à l'heure, puisqu'elle a elle-même donné les bonnes réponses à ses propres questions! En tout cas, il n'y avait pas lieu de s'énerver contre l'ouvrage qui concluait les onze ans de M^{me} Bisang à la tête de la Comédie; il s'agit là d'une pratique en vigueur

¹ Annoncée, 661.

Interpellation: convention de subventionnement en faveur d'Anne Bisang

dans la plupart des théâtres quand un mandat de direction arrive à son terme. Tant mieux, d'ailleurs, car ces publications permettent de garder une trace des réalisations passées. Un problème de forme s'est effectivement posé dans le cadre de la parution du volume sur Anne Bisang, mais il ne valait pas la peine de s'agiter pour autant, comme certains l'ont fait.

J'en viens à votre interpellation, Monsieur Chevrolet, pour vous informer que la situation s'est calmée et que l'évolution du dossier a suivi son cours. Cela a déjà été dit il y a six mois, mais il n'est pas inopportun de le rappeler: il n'a jamais été question d'octroyer à M^{me} Bisang un quelconque parachute doré sous la forme d'une rente de sortie ou de tout autre soutien financier de ce genre. Au contraire, il s'agissait d'une convention de subventionnement comme la Ville en conclut régulièrement avec des compagnies théâtrales confirmées – je reviendrai sur ce point – en vue d'assurer des productions précises sur certaines scènes. On ne peut donc pas parler d'un «salaire» versé à M^{me} Bisang, mais d'une subvention pour ses créations artistiques.

En l'occurrence, la convention portait sur deux ans et devait servir à soutenir deux spectacles à raison d'un par saison, à condition que M^{me} Bisang soit en mesure de nous soumettre un projet précis avec une scène pour l'accueillir et une troupe pour le monter. Tel est le cas du premier spectacle qu'elle a prévu. Je ne peux pas vous dire où il aura lieu, car le programme de saison du théâtre concerné n'a pas encore été dévoilé, mais il sera donné en automne 2012 sur une scène genevoise.

Dans ce cadre, M^{me} Bisang aura droit à la première tranche de sa subvention, à l'instar d'autres troupes théâtrales à Genève. Elle recevra la seconde tranche la saison suivante, si elle parvient à concrétiser ses intentions en montant un autre spectacle. La seule différence par rapport à la pratique habituelle en termes de conventions de subventionnement – j'insiste là-dessus – réside dans le fait que ces dernières sont habituellement octroyées à des compagnies confirmées ayant plusieurs années d'existence, dont les projets ont bénéficié de soutiens ponctuels du Fonds général théâtre. Dans le cas de M^{me} Bisang, il a fallu apporter une nuance: en effet, elle vient de recréer sa compagnie après son mandat à la tête de la Comédie, mais il n'est pas nécessaire d'attendre qu'elle fasse ses preuves pour la soutenir financièrement, puisqu'elle a déjà montré de quoi elle était capable en dirigeant cette institution.

Cette affaire date d'avant mon arrivée au Conseil administratif et je dois reconnaître qu'elle est la conséquence d'une très mauvaise communication. Voilà ce qui a pu générer l'impression très désagréable – je l'admets – que la Ville voulait accorder à M^{me} Bisang une espèce de parachute doré improvisé. Depuis lors, j'étudie avec Charles Beer, qui est à l'origine de cette idée, les modalités selon lesquelles nous pourrions régulariser le système des conventions avec des

compagnies théâtrales dirigées par un directeur sortant ou une directrice sortante d'une institution genevoise. Il s'agira en tout cas de communiquer correctement nos intentions, afin de ne plus donner lieu à pareille polémique. J'espère avoir répondu à votre interpellation, Monsieur le conseiller municipal!

L'interpellation est close.

10. Interpellation orale du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Pierre Rumo, Yves de Matteis et M^{me} Anne Moratti: «Depuis quand la Ville de Genève cautionne-t-elle le démantèlement des offices postaux?» (IO-236)¹.

M. Pierre Rumo (EàG). Il y a quelques mois, j'ai posé une question orale à M^{me} Esther Alder au sujet de l'éventuelle fermeture de certains offices postaux dans notre ville, à savoir ceux de la Cluse et des Acacias. Dans ce cadre, j'ai mentionné le cas de la poste de Saint-Jean, qui a fait l'objet d'une mobilisation importante il y a quelques années, l'intervention de M. Tornare ayant alors permis de trouver une solution partielle et de garantir l'ouverture des guichets à 50%, une mesure qui rend service notamment aux personnes âgées.

Depuis ma question orale, la poste de la Cluse, située à la rue de la Ferme, a été fermée. On a apparemment estimé qu'elle n'avait plus de raison d'être – il est vrai qu'elle était très petite, pour ne pas dire minuscule – celle de Plainpalais à la rue Pictet-de-Bock ayant été rénovée récemment. Même si la distance qui sépare les deux emplacements est faible et n'équivaut qu'à un ou deux arrêts de tram, les habitants du quartier de la Cluse – notamment les personnes âgées et les handicapés – sont mécontents de la fermeture de l'office de la rue de la Ferme.

Depuis le 2 avril – c'est-à-dire aujourd'hui! – la poste des Acacias est fermée elle aussi, après avoir cessé de fonctionner le samedi 31 mars dernier. Les habitants du quartier doivent maintenant se rendre à la pharmacie Amavita d'en face, où se trouve un minuscule guichet postal; je suis allé sur place et je peux le confirmer. En outre, ce dispositif réduit n'offre pas toutes les prestations d'un office postal normal, et son exiguïté au milieu des rayons de la pharmacie pourrait poser des problèmes en matière de confidentialité.

¹ Annoncée, 2998.

Interpellation: démantèlement des offices postaux

Vu ce constat, on peut s'interroger quant au rôle de l'institution postale dans notre société. Doit-elle tenir compte des gens faibles, telles les personnes âgées et handicapées, ou viser un bénéfice de plus en plus important? Je rappelle que le bénéfice de la Poste suisse se monte actuellement à plusieurs centaines de millions de francs par an!

Une autre question se pose encore: la Poste doit-elle avoir un comportement exemplaire en matière de gestion du personnel, ou presser ses employés comme elle le fait aujourd'hui? D'après mes informations, ces derniers subissent des atteintes de plus en plus importantes en termes de salaire et de rythme de travail, le stress devenant difficile à supporter. Même si cette problématique ne relève pas directement des compétences de la Ville de Genève, il me semblait important de l'évoquer.

De manière générale, les auteurs de l'interpellation orale IO-236 estiment que notre municipalité doit se battre pour conserver ses offices postaux, même si son pouvoir en la matière est limité. Il nous semble qu'elle n'a pas été assez combative dans ce sens en ce qui concerne les postes de la rue de la Ferme et des Acacias. Pourtant, on nous dit que ce quartier est en pleine expansion! Certains me rétorqueront que l'on construira en temps voulu un office postal beaucoup plus grand que celui de la rue des Acacias... Il n'en demeure pas moins que cette fermeture est plutôt inquiétante, de même qu'il est déplorable de coincer un guichet postal dans une pharmacie où les prestations et la confidentialité ne sont pas garanties.

Si tel est également le souhait des conseillères et des conseillers municipaux, les interpellateurs demandent l'ouverture du débat, Madame la présidente.

M. Grégoire Carasso (S). J'aimerais simplement mettre en évidence les propos tenus à l'instant par mon collègue Rumo. Evidemment, la Ville ne maîtrise pas les leviers de décision nécessaires pour imposer des mesures à la Poste ou même faire pression sur elle pour la contraindre à maintenir certaines missions de service public. J'emploie sciemment ce vocabulaire timoré...

Citons néanmoins un chiffre concret: en 2011, la Poste suisse a réalisé un bénéfice de 900 millions de francs, dont la plus grande part est allée grossir les caisses de la Confédération. Comment ne pas en déduire que le mandat confié à la Poste par le Conseil fédéral de droite – jusqu'à nouvel avis, les socialistes n'ont jamais pu y faire la pluie et le beau temps! – consiste clairement à dégager un maximum de bénéfices?

Dans ces conditions, à moins d'une très forte mobilisation populaire et politique comme celle que nous avons connue à Genève il y a quelques années, la

Poste remportera la bataille à tous les coups! C'est bien ce qui s'est passé à la Cluse et aux Acacias, sans parler du cas plus ancien de l'office du Grand-Pré. Ainsi, les offices postaux, qui remplissent un rôle de service public, continueront de fermer.

Les auteurs de l'interpellation IO-236 déplorent d'un commun élan la passivité du Conseil administratif face à ce problème. Nous ne prétendons pas qu'il soit ravi de la fermeture de certains offices postaux – nous espérons même le contraire! – mais nous constatons qu'il ne fait preuve d'aucune combativité pour l'empêcher. Cette attitude diffère du tout au tout de la très forte mobilisation politique – je vise ici les élus à l'exécutif, au-delà de l'action populaire des habitants directement concernés – qui s'était avérée décisive pour le maintien de la poste de Saint-Jean. Dans ce cas précis, la Poste suisse avait finalement perçu l'impact négatif de sa décision au détriment de son image comme plus important que le coût du maintien des guichets en question; elle avait donc fait marche arrière.

Force est de constater que la poigne dont le Conseil administratif avait su faire preuve à l'époque n'a plus cours aujourd'hui. La preuve: le Comité contre la fermeture de la poste des Acacias a dû venir jusque dans cette enceinte avec une banderole pour obtenir un rendez-vous avec notre exécutif qui, jusqu'alors, avait laissé deux demandes de rencontre sans suite. Voilà qui justifie nos préoccupations quant à la crédibilité du Conseil administratif, d'un gouvernement de gauche dans son engagement en faveur du service public! Sa mission ne consiste pas uniquement à s'occuper des instances qu'il maîtrise directement au niveau de la commune, mais également à se battre dans un contexte plus large pour le maintien de prestations bénéficiant notamment aux personnes âgées.

J'insiste sur ce dernier point, car ces citoyens-là n'ont pas forcément accès au paiement et aux autres fonctionnalités assurées par l'internet. De plus, la présence d'une poste est d'importance quotidienne pour les gens qui ne sont plus dans la vie active, aussi bien sur le plan personnel qu'au niveau de la vie d'un quartier.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur la problématique du maintien de certains offices postaux menacés. M. Rumo en a brossé un historique très complet, démontrant avec quel sérieux le Conseil administratif a pris le dossier en main à l'époque. Je rappelle que mon prédécesseur, Manuel Tornare, s'est beaucoup battu dans ce sens, ce qui a notamment permis le sauvetage partiel des guichets de Saint-Jean à la rue du Beulet et de la rue des Acacias dans une pharmacie. Malheureusement, la Poste voulait fermer un troisième office, celui de la Cluse.

Quand j'ai pris mes fonctions à l'exécutif, ce point n'était plus négociable: si nous voulions remettre en cause la décision de la Poste, nous devions déposer

Interpellation: fermeture partielle de la rue de Montchoisy

un recours auprès de la Commission Offices de poste du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Ce faisant, nous risquions de rendre caduc l'arrangement obtenu grâce à la mobilisation politique et populaire, entraînant alors la disparition des trois offices postaux programmée initialement. Le Conseil administratif, dans sa sagesse, a estimé qu'il valait mieux tenter de préserver les deux offices déjà sauvés... Je pense que nous avons quand même gagné là une certaine bataille!

Pour ce qui est de l'accès des personnes âgées aux guichets postaux – notamment aux Acacias – il est évident que mes services, par l'intermédiaire des Unités d'action communautaire (UAC), sont disposés à examiner la situation des uns et des autres en vue de les aider à bénéficier au mieux des prestations de ce service public qu'est la Poste.

L'interpellation est close.

11. Interpellation orale du 23 novembre 2011 de MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Jacques Pagan, Pascal Spuhler et Jean-Philippe Haas: «Les commerçants de la rue de Montchoisy feront-ils les frais de la politique de fermeture de rues imposée par le Conseil administratif: Montchoisy, mal choisi?» (IO-235)¹.

M. Pascal Spuhler (MCG). L'interpellation orale IO-235 est due à notre étonnement devant le projet de fermeture partielle de la rue de Montchoisy à la circulation. Le Conseil administratif prétend qu'habitants et commerçants accueillent cette mesure avec grand soulagement, ce qui nous paraît tout à fait improbable! En effet, nous avons discuté avec les commerçants sur place et ils nous ont dit que ce n'était pas du tout ce qu'ils espéraient.

Ce projet est vraiment abracadabrant, il a d'ailleurs été remis en cause par des pétitions au sujet desquelles nous avons auditionné M. Pagan en commission. Pour sa défense, il nous a affirmé que la fermeture de cette rue à la circulation avait pour objectif de protéger les écoles. Mais ces dernières sont situées au bout de la rue de Montchoisy, en haut de la rue du 31-Décembre et à la rue des Eaux-Vives; il n'est donc pas vraiment indiqué de reporter sur ces artères – ainsi que sur la route de Frontenex – le trafic pendulaire de la rue de Montchoisy!

¹ Annoncée, 2998.

Nous avons décidé de faire cette interpellation orale pour demander au magistrat à quoi il pense quand il élabore un projet aussi bancal! De plus, cette fermeture de rue ne permettra même pas l'embellissement du secteur concerné, puisqu'il est prévu d'y aménager des coussins berlinois – Monsieur Pagani, vous me corrigerez si je fais erreur sur ce point. On nous a dit que ce dispositif n'était mis en place qu'à l'essai; pourtant, plusieurs personnes ont déjà demandé sa suspension et il est toujours en cours de réalisation...

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, voilà encore une vieille histoire... Malheureusement, les interpellations au Conseil municipal ont ce défaut: vu les aléas de notre ordre du jour, nous ne pouvons en parler que bien après les avoir annoncées, au moment où elles ne sont plus d'une actualité brûlante et où les travaux concernés sont parfois déjà en cours, voire achevés – à supposer qu'ils le soient un jour, ce qui n'est pas très souvent le cas dans notre ville!

Les commerçants de l'endroit nous semblent avoir des interrogations légitimes au sujet du projet de fermeture de la rue de Montchoisy à la circulation. Là non plus, je n'ai pas envie de polémiquer, mais j'aimerais simplement demander au magistrat ce qu'il en est. Les commerçants sont-ils satisfaits, finalement? Où en est la réalisation des travaux prévus sur cette artère? A-t-elle été fermée? Pour le Parti démocrate-chrétien, il est important que le transit automobile reste possible sur les axes principaux et sur certains axes secondaires, afin de permettre une fluidité de la circulation qui s'avère – hélas – nécessaire. Mais nous avons aussi besoin d'un certain nombre de zones piétonnes, afin d'assurer aux habitants de notre ville une meilleure qualité de vie...

La rue de Montchoisy est un cas particulier, car elle est assez large et accueille déjà des parkings destinés aux riverains. En outre, sa fermeture à la circulation obligerait certains commerçants à mettre la clé sous le paillason. En est-on déjà là aujourd'hui? Les commerçants continuent-ils à vous supplier de ne pas fermer cette rue, Monsieur Pagani? Attention à votre réponse, car nous saurons de toute manière si c'est encore le cas! Mais peut-être tout se passe-t-il bien, finalement... C'est possible... Cela rendrait notre interpellation orale IO-235 inutile, mais il faut admettre qu'avant de connaître la réponse nous avons tout lieu de la juger nécessaire! Il est légitime de se poser ces questions, surtout quand nous sommes interpellés par des commerçants.

Je répète donc: y a-t-il un problème à la rue de Montchoisy? Est-elle déjà fermée à la circulation? La qualité de vie des habitants s'est-elle améliorée? Telles sont les questions que le Parti démocrate-chrétien vous pose aujourd'hui et auxquelles il vous demande de répondre, Monsieur le magistrat.

Interpellation: fermeture partielle de la rue de Montchoisy

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans cette affaire, on me demande de régler un problème insoluble! Comment voulez-vous tout à la fois satisfaire les commerçants qui refusent la piétonisation et assainir 85 rues de notre ville classées en zone d'alarme?

Je l'ai assez souvent répété: si nous appliquions les normes sanitaires en vigueur, nous devrions évacuer de ces rues toutes les personnes âgées et tous les enfants qui y habitent! Pire encore: en 2016 – au plus tard en 2018 – c'est-à-dire demain, nous devons déboursier non pas des centaines de milliers de francs, mais des millions de francs pour assainir ces rues coûte que coûte, notamment en payant aux propriétaires privés des façades spécialement adaptées pour permettre aux habitants – notamment aux personnes âgées et aux enfants – de vivre dans de bonnes conditions.

J'ajoute que deux multinationales demandent à s'installer sur le territoire municipal. L'une vise le secteur du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et représenterait 400 emplois sans contrepartie de logement, l'autre entend s'établir sur la petite zone industrielle de Rosemont et amènerait 450 emplois supplémentaires, toujours sans aucune contrepartie de logement. Voilà comment se perpétue le cercle vicieux qui fait que plus de 250 000 personnes arrivent en ville le matin et repartent le soir! Et je rappelle qu'il reste encore 25 000 places de stationnement au centre-ville! Comment voulez-vous résoudre un tel casse-tête, Mesdames et Messieurs?

La rue de Montchoisy constitue une sorte de goulet d'étranglement, si j'ose dire, dont nous essayons de nous servir pour réaliser la quadrature du cercle... Encouragés dans ce sens par la Direction générale de la mobilité, nous avons l'intention d'en faire ce qu'elle devrait être, à savoir une desserte de quartier où l'on puisse fréquenter les commerces et aller à l'école sans problème.

Nous avons mené des procédures de participation citoyenne qui nous ont confirmés dans notre analyse, la volonté de fermer cette rue à la circulation n'est pas sortie de notre chapeau! Elle émane entre autres des associations de parents d'élèves, qui s'inquiètent de voir les enfants systématiquement mis en danger par les voitures quand ils traversent la rue. Il vaudrait mieux que les automobilistes stationnent leur véhicule dans un parking relais (P+R) et utilisent les transports publics au centre-ville. Il existe une modalité d'abonnement très bon marché pour favoriser cette solution double, qu'on nous envie d'ailleurs partout en Europe! Mais non, ils préfèrent passer par la rue de Montchoisy en mettant la population en danger avec leurs excès de vitesse!

Je le reconnais, une dizaine de commerçants – pas plus, nous le savons par nos contacts – estiment que la fermeture de cette rue à la circulation entraînerait

pour eux un certain manque à gagner. Ce n'est pas ce qui s'est passé dans d'autres secteurs où nous avons pris des mesures analogues, mais enfin... Telle est la situation face à laquelle nous devons intervenir. Pour ma part, je continuerai à dire que ce qui prime, c'est la santé de nos concitoyennes et concitoyens! J'espère que vous serez d'accord avec moi sur ce point, Mesdames et Messieurs... Je veux qu'il fasse bon vivre à Genève!

D'autre part, depuis quelques années, nous imposons – à raison, peut-être – aux multinationales qui veulent s'implanter sur le territoire municipal de proposer des solutions de logement correspondant aux emplois qu'elles créent. J'axerai mon année de mairie sur cette problématique et je demanderai aux responsables de ces entreprises ce qu'ils font réellement pour apporter non seulement des emplois, mais également des logements. J'entends ainsi prendre mes responsabilités pour diminuer la pression que tout le monde subit, à Genève, en raison de la crise du logement.

La présidente. MM. Genecand et Rumo demandent la parole. Je mets donc aux voix l'ouverture de la discussion sur l'interpellation IO-235.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 27 non contre 21 oui (1 abstention).

L'interpellation est close.

12. Interpellation orale du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Pierre Vanek et M^{me} Julide Turgut Bandelier: «Le Service des espaces verts ne voit plus la vie en rose...» (IO-237)¹.

M. Grégoire Carasso (S). Cette interpellation colorée vise à mettre en évidence notre inquiétude – plus exactement, celle des employés du Service des espaces verts (SEVE) – face à la réorganisation que M. Maudet essaie d'imposer au pas de charge dans son département.

¹ Annoncée, 2998.

Interpellation: réorganisation du Service des espaces verts

Je m'explique. On a prévu le transfert forcé de tous les employés du SEVE et l'intégration-dissolution de ce service au sein de la Voirie. Ce n'est pas vraiment la manière de procéder la plus respectueuse des collaborateurs de la Ville et des partenaires sociaux! Le Syndicat des services publics s'est remarquablement mobilisé afin d'obtenir une négociation, dans le cadre de laquelle je crois savoir que le concept de transfert forcé a été abandonné. C'est une bonne chose – à condition que le magistrat nous en donne confirmation.

Un autre aspect de la problématique est, quant à lui, tout sauf réglé et nous inquiète très sérieusement: je veux parler de la perspective de suppression de 23 postes du SEVE sous prétexte de «réorganisation-rationalisation», notion toujours suspecte en politique dans le cadre d'une administration publique. Cette mesure interviendrait une fois le SEVE fusionné – ou plutôt dissous dans la Voirie.

J'ajoute encore que *Le Courrier* s'est ému des inquiétudes des collaborateurs et collaboratrices du SEVE face à ces démarches et leur a même consacré un article. Telles sont les raisons de l'interpellation orale IO-237.

M. Pierre Maudet, maire. Il y a des interpellations auxquelles il est facile de répondre, tant tout ce qui y est évoqué est faux... Il n'a jamais été question de fusion du SEVE avec le Service Voirie-Ville propre ni de suppression de postes! Je ne sais pas où votre imagination vous a permis de piocher ces soupçons-là, Monsieur Carasso!

Nous avons envisagé – et nous continuons à le faire, le Conseil administratif un et indivisible s'étant unanimement prononcé en faveur de ce projet – un concept de transfert léger, de l'ordre effectivement d'une vingtaine de postes – et non de personnes – du SEVE au Service Voirie-Ville propre, afin de renforcer le nettoyage des espaces verts. Cette perspective a provoqué quelques difficultés, comme l'a relevé M. Carasso. Il n'en demeure pas moins que la gestion du personnel reste l'apanage du Conseil administratif...

A la suite de la manifestation du mois de février dernier à la rue de l'Hôtel-de-Ville, nous avons négocié avec nos partenaires sociaux, à savoir les syndicats et la commission du personnel du SEVE, qui est notre interlocuteur principal en la matière. J'ai d'ailleurs rencontré ses représentants pas plus tard que la semaine passée. Je peux donc vous annoncer que les esprits se sont apaisés, que les tenants et aboutissants du projet ont été mieux expliqués et que les difficultés rencontrées au cours de son élaboration ont été réglées à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Il y aura bien transfert de postes, mais seulement pour les personnes volontaires – il y en a plusieurs – qui souhaiteront migrer du SEVE au Service Voirie-

Ville propre. Je répète donc qu'il n'y aura ni fusion, ni suppression de postes au SEVE, mais simplement une meilleure organisation d'un service qui avait de toute évidence pris la poussière...

L'interpellation est close.

13. Interpellation orale du 23 novembre 2011 de MM. Jean-Philippe Haas, Denis Menoud, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Théâtre du Galpon: la sécurité de nos enfants, du public et des artistes est-elle garantie contre les incendies?» (IO-238)¹.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). J'ai déjà interrogé plusieurs fois M. Pagani au sujet du Théâtre du Galpon, où la sécurité contre les incendies n'est toujours pas garantie, hélas. Les modifications nécessaires des plans du Galpon n'ont pas encore été déposées auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), le directeur de cette institution culturelle n'ayant pas produit les demandes idoines.

Dans ce contexte, j'aimerais savoir ce que M. Pagani entend faire pour assurer la sécurité dans ce théâtre. A l'heure actuelle, des représentations y sont données tous les soirs – ainsi que la journée, pour les enfants des écoles. Mais, je le répète une fois encore, l'infrastructure des lieux n'a pas été approuvée par le Service de la police du feu!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous signale en préambule que, si nous avions dû assumer la reconstruction du Théâtre du Galpon, nous aurions mis dix ans pour y arriver et elle nous aurait coûté au moins 7 ou 8 millions de francs! Nous avons donc préféré aider des gens déterminés à réaliser les travaux. Cela leur a pris une année et demie et leur a coûté près de 1,5 million de francs – alors que la Ville, elle, n'a pas déboursé grand-chose dans cette affaire. J'invite toutes celles et tous ceux qui ne connaissent pas encore ce théâtre à s'y rendre pour visiter les lieux et assister à une représentation! C'est un endroit magique, aménagé grâce à une excellente initiative présentée il y a deux ans et demi et soutenue par la municipalité.

¹ Annoncée, 2998.

Interpellation: sécurité incendie au Théâtre du Galpon

Pour ce qui est des questions de sécurité, Monsieur Haas, vous êtes mal renseigné. En effet, le Service de la police du feu du DCTI n'autorise l'exploitation d'un nouveau théâtre – il n'est pas très courant d'en inaugurer un à Genève, qui en compte pourtant vingt-deux – que lorsque toute son infrastructure est mise aux normes en vigueur. Les plans modifiés du Galpon ont été déposés auprès du DCTI il y a un mois, selon mes informations – mais elles sont peut-être erronées – et ils sont aujourd'hui en instance de validation. Evidemment, vu le changement de responsable dudit département cantonal, on comprend que cette démarche ait pris du retard...

En outre, par acquit de conscience, j'ai envoyé au Galpon un ingénieur en sécurité de la Ville pour établir un état des lieux et dresser un constat. Il s'agissait de s'assurer que les voies de fuite, les extincteurs et tout le dispositif de sécurité étaient en place. Le rapport de cet expert, qui m'a été transmis il y a deux mois, montre qu'à part un paratonnerre et une rampe pour handicapés – sans doute aménagés depuis – tout est en ordre.

Pour ma part, je n'ai pas d'autre démarche de validation à entreprendre. Je ne représente pas l'autorité compétente en matière de sécurité des bâtiments publics, puisque c'est le DCTI qui en est chargé. Je prendrai donc acte de ses décisions, que j'espère rapides.

J'en profite pour ouvrir une parenthèse concernant le Vélodrome. Le Conseil municipal a voté l'année dernière le crédit de la proposition PR-880 pour la mise aux normes de sécurité, notamment, d'une coursive intérieure au Vélodrome.

Or, l'Inspectorat du feu de l'Etat a découvert qu'il fallait faire des travaux de sécurisation supplémentaires, alors même que nous avons toutes les autorisations requises pour la mise en activité du lieu. Cela nous pose de nombreux problèmes, et j'ai bien l'impression que je serai obligé de présenter une demande de crédit supplémentaire au Conseil municipal, les responsables s'étant «trompés dans les autorisations», m'a-t-on dit; en tout cas, ils semblent ne pas avoir envisagé à temps la nécessité d'installer des pare-feu tout le long de cette allée. Bien évidemment, cela nous coûtera des sous!

Pour ma part, je crois que le mieux est l'ennemi du bien et j'attends aussi sereinement que possible les décisions du DCTI concernant le Théâtre du Galpon...

M. Jean-Philippe Haas (MCG). J'aimerais répliquer. Nous avons visité le Théâtre du Galpon dans le cadre des travaux de commission, ce qui nous a permis de constater que les étages supérieurs devaient encore être réaménagés en fonction des normes de sécurité. Or, je le répète, les modifications de plans y afférentes n'ont toujours pas été déposées auprès du DCTI!

Différentes exigences ont été émises par le Service de la police du feu, j'en ai d'ailleurs discuté avec le directeur du Galpon. Toujours est-il que la mise en conformité des lieux n'a pas encore été effectuée, et qu'il n'a pas appelé le service en question pour venir faire une inspection complémentaire à l'état des lieux précédent. Les changements demandés n'ont donc pas été vérifiés. Il s'agit notamment de l'installation de rampes d'escaliers et de toilettes pour handicapés, sans compter que la buvette publique doit bénéficier d'une autorisation d'exploitation délivrée par le Service du commerce (SCOM), qui n'a reçu aucune demande – l'indication des prix étant requise – dans ce sens!

Je résume: le Théâtre du Galpon est un établissement public inauguré en grande pompe par MM. Pagani et Kanaan au mois de juillet 2011, sans que les autorisations nécessaires aient été délivrées. Si c'était un établissement privé, il n'aurait jamais pu ouvrir sans autorisation!

J'aimerais encore préciser un point. Le Mouvement citoyens genevois est tout à fait favorable à un soutien de la Ville au Théâtre du Galpon, car nous voulons promouvoir la culture. Cependant, il faut que cette institution se mette en conformité avec les normes en vigueur. S'il le faut, qu'elle nous adresse une demande de financement! Le Mouvement citoyens genevois sera d'accord de la lui octroyer. Malheureusement, aucune démarche dans ce sens n'a été entreprise, malgré nos répétées discussions à ce sujet.

Je souligne également que ce bâtiment appartient à la Ville. J'espère de tout cœur qu'il n'y aura jamais d'accident là-bas, mais que se passera-t-il si un incendie éclate et provoque la mort de vingt enfants? M. Pagani continuera-t-il à me dire que je ne dois pas monter sur mes grands chevaux? Le Galpon a l'obligation de se mettre en conformité avec les normes de sécurité en vigueur. Le Conseil municipal a des responsabilités dans cette affaire, il doit les assumer. Si le directeur de cette institution nous demande une aide financière, nous serons les premiers à le soutenir. Mais il faut faire les travaux nécessaires le plus rapidement possible!

L'interpellation est close.

Interpellation: agents de la police municipale
Motion: surélévation des immeubles locatifs de la Ville

14. Interpellation orale du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Carlos Medeiros et M^{me} Salika Wenger: «Les APM réprimés dépriment-ils?» (IO-239)¹.

La présidente. Je donne la parole à l'un des interpellateurs... Personne ne la demande... Une fois, deux fois, trois fois: l'interpellation sera close faute de combattants!

L'interpellation est close.

15. Motion du 2 novembre 2011 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Thomas Bläsi et Michel Amaudruz: «Pour plus de logements, utilisons toutes les possibilités de surélever les immeubles du patrimoine de la Ville» (M-983)².

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Suite à l'introduction, dans la loi sur les constructions et les installations diverses, de la possibilité de surélever des immeubles afin de permettre la création de logements supplémentaires, le Conseil d'Etat a adopté les premières cartes indicatives des immeubles susceptibles d'être surélevés, dans les quartiers de Sécheron-Est, Grand-Pré-Servette-Prairie, Saint-Jean-Délices, Jonction, Arve-Acacias, Carouge-Est, Roseraie-Champel, Malagnou et les Vollandes. Cette cartographie permet d'évaluer à 5000 le nombre de logements pouvant être créés grâce à la surélévation d'immeubles. Or la Ville de Genève possède plus de 800 bâtiments de tous genres dont près de 400 immeubles du patrimoine financier. Ces derniers représentent 5300 logements et sont constitués en grande majorité par de l'habitat social.

En outre, il découle du plan financier d'investissement (PFI) que la priorité doit être donnée au logement, par le biais de rénovations et de constructions. En effet, à la page 7 du PFI, la Ville de Genève déclare bien qu'il s'agit «de favoriser une offre de logements locatifs accessibles à la majorité de la population, dont une partie doit être consacrée au logement social».

¹ Annoncée, 2998.

² Annoncée, 2515.

Par ailleurs, le Conseil administratif a lui-même déclaré, dans le cadre de sa proposition PR-923 du 21 septembre 2011, à la page 6, que «la Ville de Genève, en tant que propriétaire et institution, souhaite participer à la construction de logements dont Genève a tant besoin. Elle en fait une des priorités de son plan directeur. Effectivement, dans un contexte de crise du logement, il est de la responsabilité des collectivités publiques, en tant que garantes de l'intérêt général, de mettre tout en œuvre pour assurer et concrétiser la réalisation de logements.»

Ainsi, actuellement, selon le PFI, bon nombre de rénovations d'immeubles sont en cours ou doivent démarrer prochainement (rue des Minoteries 1 à 5; rue de Carouge 98 à 102; rue Lissignol 1-3 et 8; rue des Etuves 15; place De-Grenus 2; rue de l'Industrie 8, 11, 12; rue des Grottes 6-6 bis; place Saint-François 4; rue de Lausanne 27; rue Rousseau 7 et avenue Giuseppe-Motta 20) et trois nouveaux logements à loyer abordable sont prévus (rue de l'Industrie 9; rue des Grottes 8 et 21), tandis qu'un crédit d'étude pour un projet à la rue François-Grast est à l'examen au Conseil municipal.

Or, compte tenu de la pénurie de logements, du besoin accru de la population en logements à des loyers accessibles, ainsi que de l'absence de terrains à bâtir, nous considérons qu'une étude de faisabilité en termes de surélévation des immeubles du patrimoine administratif de la Ville de Genève, en particulier dans les quartiers de Sécheron-Est, Grand-Pré-Servette-Prairie, Saint-Jean-Délices, Jonction, Arve-Acacias, Carouge-Est, Roseraie-Champel, Malagnou et des Volandes, doit être incluse.

En termes de rentabilité, les travaux de surélévation permettront de valoriser à terme les immeubles concernés.

Finalement, compte tenu du fait que le but de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) est de faciliter la construction ou la rénovation de logements à loyer modéré, et que celle-ci dispose de la capacité d'emprunter, nous demandons que ces études de faisabilité et, le cas échéant, les travaux de surélévation des immeubles situés dans les quartiers de Sécheron-Est, Grand-Pré-Servette-Prairie, Saint-Jean-Délices, Jonction, Arve-Acacias, Carouge-Est, Roseraie-Champel, Malagnou et des Volandes, soient pris en charge par la FVGLS.

PROJET DE MOTION

Vu l'article 23, alinéa 3, de la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05 – LCI) qui prévoit que «afin de permettre la construction de logements supplémentaires, le département peut autoriser une augmentation de la hauteur du gabarit, à condition que celle-ci ne compromette pas l'harmonie urbanistique de la rue; il est notamment tenu compte du gabarit des immeubles voisins»;

Motion: surélévation des immeubles locatifs de la Ville

vu la cartographie du Conseil d'Etat désignant les immeubles pouvant être surélevés;

vu les besoins urgents de la population en logements à des loyers accessibles;

vu le 7^e plan financier d'investissement 2012-2023 (PFI) de la Ville de Genève, approuvé par le Conseil administratif le 29 juin 2011;

vu les besoins généraux en études à engager inscrits dans le PFI,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inclure, dans tous les projets concernant la rénovation et la transformation des immeubles du patrimoine de la Ville de Genève, une note sur la faisabilité de surélever lesdits immeubles, dans la mesure où ceux-ci figurent dans la cartographie du Conseil d'Etat désignant les immeubles pouvant être surélevés.

Préconsultation

M. Eric Bertinat (UDC). Je serai relativement bref. La motion M-983 comporte une demande bien précise, à savoir l'évaluation des possibilités de surélévation des immeubles de la Ville en cas de rénovation ou de transformation. Cela ne signifie pas que nous voulions systématiquement surélever tous les bâtiments! Nous aimerions simplement qu'une procédure soit engagée pour prévoir cette éventualité et nous permettre d'en discuter. Certes, cette option figure déjà dans une bonne partie des propositions de rénovation ou de transformation immobilière qui nous sont soumises, mais nous souhaitons la systématiser.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 26 oui contre 24 non.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, est-il vraiment possible de recourir à la surélévation des immeubles du patrimoine de la Ville pour créer plus de logements? Je rappelle que la LCI (loi sur les constructions et les installations diverses) a été modifiée en 2008 par la loi L 10088, adoptée sur la base d'un accord entre l'Etat, l'association Patrimoine suisse Genève, l'Association suisse des locataires (Asloca) et les syndicats. C'est elle qui définit les paramètres à respecter en termes de gabarit, de largeur de rue et de hauteur des bâtiments, ainsi que les critères de possibilité de surélévation à raison d'un ou deux étages supplémentaires. Elle stipule également que toute surélévation doit être dévolue à la création de logements. En outre, on a établi une carte des quartiers et des rues où ce type de travaux est envisageable.

Or, qu'a montré l'expérience menée depuis lors? En réalité, deux tiers des surélévations ont été réalisées sur dérogation. De plus, les logements ainsi

créés sont destinés à une population marginale, à savoir les très, très riches! Par exemple, un triplex à la rue de Lausanne sert de pied-à-terre habité un mois par an... Je signale au passage que 11% des logements à Genève sont utilisés de manière temporaire. A la rue Butini, quatre appartements ont été aménagés avec une seule porte, sous le nom d'un unique locataire... On peut donc se demander si ce type de réalisations profite réellement aux personnes à la recherche d'un logement, ou si ce n'est pas une manière cachée de faire des investissements discutables!

Il faut encore examiner un autre critère: combien coûtent ces surélévations d'immeubles? Nous savons qu'elles sont très onéreuses, pour un nombre limité de nouveaux logements. En outre, les travaux qu'elles occasionnent sont toujours très difficiles à supporter pour les locataires des immeubles concernés, sans compter qu'elles risquent aussi de provoquer des hausses de loyers. L'article 11 de la LCI modifiée par la loi L 10088 a beau préciser que les travaux en vue d'une surélévation ne peuvent être répercutés sur le montant des loyers des logements existants, il suffit d'y adjoindre quelques aménagements généraux comme l'installation d'un ascenseur ou un changement de chaudière ou de canalisation pour justifier une augmentation des loyers. Cela se produit souvent! Parfois même, la création de nouveaux logements dans les parties surélevées d'un immeuble a conduit à la résiliation des baux des appartements situés dans les étages inférieurs, afin qu'ils puissent être loués plus cher!

Il faut aussi se demander où réaliser ces surélévations d'immeubles, en fonction de l'augmentation de la densité d'habitation qu'elles entraînent. Ce facteur est mesuré sur la base de l'indice d'utilisation du sol; dans les quartiers centraux comme les Pâquis, il est de 3,2, alors qu'en périphérie il n'est que de 0,6.

Nous estimons que la création de nouveaux appartements en surélévation au centre-ville, où la densité d'habitation est déjà très forte, peut avoir des répercussions indirectes telle l'augmentation des nuisances sonores, de la pollution et du trafic automobile. En effet, il faut bien que les nouveaux locataires circulent aux environs de chez eux, sans compter le manque de places de stationnement que ne manquera pas d'entraîner l'augmentation du nombre de véhicules!

Ensemble à gauche estime donc que la surélévation systématique des immeubles du patrimoine municipal ne peut constituer une solution face à la pénurie de logements. Les appartements ainsi construits, immenses et souvent luxueux, ne correspondent pas aux besoins prépondérants de la population. Nous refuserons donc la motion M-983.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

Motion: surélévation des immeubles locatifs de la Ville

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien prendra le contrepied de la position d'Ensemble à gauche. Je ne reviendrai pas sur tous les arguments avancés par sa représentante mais, pour résumer, ils consistent à dire que tout va très bien dans notre ville et qu'il n'y a pas à réfléchir plus avant pour créer des logements; arrêt sur image, la photographie convient, point barre! Circulez, il n'y a rien à voir! Autrement dit: cessons de faire des enfants et d'accueillir des gens venus d'ailleurs! Je regrette, Ensemble à gauche a suffisamment versé dans la caricature avec sa démonstration prétendument scientifique, à mon tour d'exagérer un peu dans le sens inverse!

Au Parti démocrate-chrétien, nous nous voulons objectifs. En effet, on ne peut pas dire que nous filions toujours le parfait amour avec l'Union démocratique du centre – tout le monde l'a bien compris! – mais il est des sujets sur lesquels nous pouvons tout à fait être d'accord avec elle. La motion M-983 sur les surélévations d'immeubles en est un exemple parfait!

Nous n'avons plus trente-six mille possibilités pour créer de nouveaux logements dans notre canton. La gauche semble croire qu'il est possible de construire un peu partout n'importe comment, mais notre territoire est très exigu et nous devons réfléchir très sérieusement à la problématique du logement. Quand il est possible de surélever un immeuble du patrimoine municipal, il faut le faire! Voilà ce que signifie la motion M-983 de l'Union démocratique du centre.

Quant au Parti démocrate-chrétien, il a choisi son camp en matière de construction: nous pensons qu'il faut envisager de surélever des bâtiments pour assurer un toit à nos enfants et à nos hôtes. Nous sommes également favorables au déclassement des zones, les deux options devant être prises en compte dans une politique du logement tournée vers l'avenir. De même, nous soutenons la construction de tours partout où c'est encore possible! Il faut en finir avec le dogmatisme, Mesdames et Messieurs de la gauche! Cessez de croire que Genève est un village du XVIII^e siècle qui n'a plus à évoluer! Nous voterons donc la motion M-983 de l'Union démocratique du centre.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il faut replacer le débat sur les surélévations d'immeubles dans son contexte actuel. Je rappelle que le Conseil d'Etat s'est engagé à produire 2500 logements neufs par an et que, pour le moment, il est très loin d'y parvenir! Pourtant, il est à majorité de droite, de même que le Grand Conseil... Les objectifs du plan directeur cantonal actuel sont tout sauf en voie de réalisation; on nous sert les grands projets comme des leitmotifs, mais rien n'est construit!

Je songe notamment aux Communaux d'Ambilly et au quartier des Vergers, à Meyrin – heureusement, cette commune s'est mobilisée pour imposer elle-

même un plan directeur de quartier en vue de construire... Je pourrais encore citer d'autres exemples, comme celui du périmètre de La Chapelle-Les Sciers à Plan-les-Ouates. Autant de projets phare accumulés depuis deux législatures, pour lesquels nous n'avons finalement rien vu venir. Et cela, au point que pour les communes directement concernées, comme celle de Thônex dans le cas des Communaux d'Ambilly, il faut se battre pour lancer au moins le début de la réalisation des travaux sur une portion de leur territoire, la suite devant être effectuée plus tard!

Voilà où se situe réellement le problème du logement à Genève! Si nous voulons résoudre cette crise, nous devons adopter une politique volontariste de construction et de déclassement de zones pour mener à bien ces grands projets. Affirmer que la surélévation des immeubles existants est une solution valable n'est qu'un leurre! Il faut avoir le courage de le dire! Je rappelle que cette problématique a déjà donné lieu à un référendum, et que c'est pour éviter de devoir soumettre au peuple le projet de loi y afférent que les milieux de la construction ont conclu un accord avec les syndicats et les associations du patrimoine pour établir une carte indicative – j'insiste sur ce point – des immeubles susceptibles d'être surélevés.

De plus, pourquoi veut-on les surélever de deux étages et non d'un seul? Il faut le savoir! La réponse est simple. Une opération de surélévation d'immeuble à raison d'un étage supplémentaire n'est pas du tout rentable économiquement, car elle nécessite des travaux importants que les loyers des nouveaux appartements ainsi créés ne permettent pas de rentabiliser dans un délai raisonnable. Voilà pourquoi les promoteurs proposent de surélever les bâtiments sur deux étages, avec l'espoir de mieux valoriser leur bien.

Pour s'en tenir à la réalité des chiffres, on constate que très peu de ces projets ont finalement abouti, et cela en raison de contraintes d'ordre technique liées à la LCI modifiée par la loi L 10088. En outre, il s'avère que la carte indicative que je citais à l'instant ne mentionne pas tous les immeubles susceptibles d'être surélevés, contrairement à ce que certains prétendent, mais seulement quelques-uns d'entre eux. Et il faut encore vérifier si les distances légales entre les immeubles sont respectées, s'il y a des effets de jour entre les bâtiments... Bref, on doit garantir la qualité de l'habitat existant.

Le projet de loi L 10088 a donné lieu à de jolis slogans non suivis d'effets! Il est tout à fait illusoire de croire que l'on pourra continuer à densifier la ville en ville comme nous le propose la motion M-983 – car c'est bien de cela qu'il s'agit! Si vous voulez apporter des solutions à la crise du logement, Messieurs les motionnaires, ayez le courage de demander aux députés des partis de droite au Grand Conseil de soutenir les projets de construction de logements que j'ai mentionnés tout à l'heure, et de faire preuve d'ambition réelle dans ce contexte.

Motion: surélévation des immeubles locatifs de la Ville

Quant à nous, nous n'hésitons pas à dire à la population que la surélévation de quelques immeubles en ville ne résoudra nullement la crise du logement, et qu'il est inopportun de porter atteinte à la qualité de vie des habitants sous prétexte de créer des appartements – surtout lorsque certains s'ingénient à vouloir empêcher les autres communes de participer à l'effort nécessaire en la matière!

Pour finir, je rappelle que la Ville de Genève a bel et bien construit des logements, comme j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le signaler. Nous avons adopté des plans localisés de quartier dans ce sens et créé plus de 1500 logements au cours de la précédente législature. Si l'on compare ce chiffre aux résultats de l'Etat, qui est incapable de réaliser les 2500 logements annuels prévus, force est de constater que notre commune est beaucoup plus efficace! Par conséquent, nous ne voterons pas la motion M-983, qui ne servirait qu'à porter atteinte à la qualité de la vie en ville. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole au début d'un tel débat, mais je tiens à vous informer d'un certain nombre de faits incontournables.

Tout d'abord, je vous invite à consulter attentivement les données fort intéressantes récemment publiées sur le site internet de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), notamment au sujet de la création de nouveaux logements et de leur qualité. Vous constaterez que, sur les 1018 logements construits en 2011, 60% sont des villas ou de la propriété par étages (PPE).

Une petite phrase signale que la Ville de Genève participe à hauteur de 10% à l'effort de construction sur un territoire qui représente seulement 6% de celui du canton. Ces 10% correspondent grosso modo à ce que je m'étais engagé à faire, soit entre 360 et 400 logements neufs par an. Je précise que les surélévations ne sont pas prises en compte dans ces données.

Je vous invite également, Mesdames et Messieurs, à consulter les statistiques concernant les ventes d'objets immobiliers: leur nombre n'a jamais été aussi élevé! Il me semble avoir lu qu'il y en avait pour 4 milliards de francs en 2010! Cela montre bien que la PPE et les villas ne correspondent plus – et de loin – aux moyens de l'écrasante majorité de la population du canton, qui n'a pas accès aux logements construits aujourd'hui. Nous ne sommes plus en pleine crise du logement, mais dans une situation pathologique intolérable! Le Conseil d'Etat – l'un de ses membres en particulier – en a d'ailleurs fait les frais. Voilà la réalité dont les statistiques apportent la preuve.

J'aimerais encore souligner une autre évidence incontournable. Contre mon avis, la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services

industriels de Genève (CAP) a décidé d'assumer la surélévation d'un immeuble de la rue des Délices à raison de deux étages supplémentaires – en effet, comme l'a rappelé M^{me} Valiquer Grecuccio, il en faut deux pour que de tels travaux soient rentables actuellement. Eh bien, le budget initial de 5,3 millions de francs a explosé, car le bâtiment devait être renforcé pour supporter les travaux, et la facture est finalement de 6,5 millions de francs! Une telle opération ne peut évidemment pas être rentable!

En outre, qui est allé habiter dans les onze logements ainsi créés? Quasiment personne! Prenons le cas du duplex à 4500 francs par mois habité par une famille qui consacre 30% de ses revenus à payer ce loyer. Si l'un des parents se retrouve au chômage – ce que je ne leur souhaite pas – leur situation deviendra vite infernale et ils auront toutes les peines du monde à s'en sortir! Bref, vous connaissez le processus, Mesdames et Messieurs! Quant aux dix logements restants – construits grâce à l'argent des employés de la Ville, puisque c'est la CAP qui a assumé cette surélévation – ils ont été attribués à une seule personne par appartement. Est-ce cela que vous appelez construire des logements pour la population?

Au vu de ce que je viens d'énoncer, je vous invite à refuser la motion M-983. D'ailleurs, elle demande quelque chose que nous faisons déjà, puisque nous prenons en compte la possibilité de surélever ceux de nos 650 immeubles – beaucoup plus que le chiffre sous-estimé articulé dans l'exposé des motifs de la motion – qui s'y prêtent, lorsque nous les rénovons.

Prenons le cas des immeubles Honegger, qui donnent sur le cimetière des Rois. Ils sont tout à fait identiques à ceux du boulevard d'Ivoy, puisqu'ils ont été construits en même temps. Lorsqu'il a été question de les surélever, nous nous sommes rendu compte que nous risquions à nouveau de nous enliser dans le processus infernal qui aboutit à la construction de logements inaccessibles à la population. Nous avons donc abandonné ce projet. En revanche, pour l'immeuble situé juste à côté – celui qui accueille le Restaurant L'Echalotte – nous avons identifié des possibilités de surélévation; quand il s'agira de le rénover, nous le surélèverons.

Il est donc inutile de vouloir me forcer à faire ce que je fais déjà. La motion M-983 ne propose qu'une mauvaise solution au problème de la pénurie de logements et ne contient que des idées que nous appliquons déjà. Quant à moi, je préfère travailler à l'élaboration de plans localisés de quartier en zone de développement, afin de continuer à créer 300 à 400 logements par an – dont 200 à la charge de la Ville – sur le territoire municipal. Nous avons du pain sur la planche jusqu'en 2020, en la matière!

Par conséquent, Messieurs les motionnaires, ne servez pas d'arguments fallacieux aux gens, en leur faisant croire que nous résoudrons la crise du logement par la surélévation d'immeubles. Nous ne sortirons de l'impasse qu'en créant

Motion: surélévation des immeubles locatifs de la Ville

réellement des logements accessibles à tous et correspondant aux normes imposées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). C'est une obligation incontournable, si nous ne voulons pas paupériser la population à cause du coût du logement. Nous devons offrir des loyers équivalant à une proportion de 18 à 22% des revenus des locataires; sinon, il suffit d'un accroc dans leur vie pour qu'ils tombent dans la pauvreté!

Le président. Le bureau du Conseil municipal a décidé de clore la liste des orateurs après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est la première fois que je prends la parole dans cette enceinte et je manque d'habitude...

Cela ne m'empêchera pas de dire qu'il y a du bon et du mauvais dans les arguments de tous, ce soir. M. Pagani a raison sur certains points, et les motionnaires aussi. Seulement, le problème dont nous débattons ici est faussé à la base. C'est un professionnel du bâtiment qui vous le dit! Les critères appliqués actuellement en matière de surélévation d'immeubles, à Genève, impliquent la création de logements beaucoup trop luxueux. De plus, c'est lourd et cela coûte cher!

Il suffirait pourtant de faire des constructions modernes comme il en existe dans le monde entier! On peut bâtir léger, rapide et sur deux étages. La plupart des immeubles existants sont en extrapolation, c'est-à-dire que leurs architectes avaient préalablement prévu – selon les moyens du propriétaire – de les surélever sur plusieurs étages. Mais on a oublié cela! On n'en parle plus, alors qu'ils sont nombreux à présenter cette opportunité dans notre ville! Je vous promets, Mesdames et Messieurs, qu'il y a beaucoup à faire sur les toits genevois! Il y a même des greniers que nous pourrions transformer en appartements magnifiques!

Malheureusement, les gens qui détiennent les leviers de l'immobilier n'ont pas la volonté d'agir en ce sens. Soit ils achoppent à de petits détails financiers, soit ils veulent construire des logements luxueux parce que cela rapporte, soi-disant... Mais plus personne ne veut se loger dans le luxe, à l'heure actuelle! Nous avons besoin de logements pour tous! Par conséquent, oui aux surélévations – mais pas à n'importe quel prix!

Je propose de modifier la demande de la motion M-983 de manière à stipuler que les surélévations d'immeubles en rénovation, là où c'est possible, doivent correspondre à des constructions légères en préfabriqué qui ne coûtent pas cher. Il existe dans ce domaine des techniques modernes formidables qui ont fait leurs preuves et auxquelles nous pourrions parfaitement recourir. Evidemment, cela

suppose que l'on abandonne l'ignorance et le traditionalisme architectural de l'Etat et des privés pour s'intéresser aux projets des jeunes architectes. Ce qui se fait du côté de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) est très intéressant...

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je suis consterné d'entendre M. Pagani prendre plaisir à vivre avec cette crise du logement. C'est lamentable! Je constate qu'il y a pour lui deux catégories de population: celle qu'il défend et qui a le droit d'accéder aux logements, et l'autre qui n'y a pas droit. Cette attitude extrêmement sectaire me déplaît.

Le magistrat oublie un principe évident qui permettrait d'atténuer la crise du logement actuelle: s'il y avait plus d'offres d'appartements à louer, les loyers seraient moins chers; et pour qu'il y ait plus d'offres, il faut construire davantage, tout simplement! Je parle ici de tous les types d'habitat, du logement social à la PPE. Il n'y a de frontière à tracer ni entre ceux qui peuvent se payer de la PPE et ceux qui ne le peuvent pas, ni entre ceux qui ont droit au logement social et ceux qui n'y ont pas droit. Il faut des logements pour tout le monde, en nombre suffisant pour que les prix baissent naturellement.

Votre politique en la matière, Monsieur Pagani – vous lui transmettez, Monsieur le président – ne fait que bloquer la situation et favoriser la spéculation que vous dénoncez pourtant. Moins il y a d'offres, plus la demande est forte. Il y a des gens qui s'installent à Genève, d'autres qui ont besoin de changer d'appartement ou qui divorcent... Tous ces locataires potentiels se retrouvent bloqués par manque de logements disponibles.

Vous aurez beau décider de maîtriser vous-même le niveau des prix de l'immobilier à Genève, Monsieur le magistrat, vous n'y parviendrez jamais... à moins d'imposer un régime communiste! Votre seule marge de manœuvre, dans la situation actuelle, consiste à adopter une politique qui permette la baisse des prix des logements.

De plus, je déplore la longueur de votre tirade de tout à l'heure. Si vous aviez pris le temps de lire la motion M-983, vous auriez constaté que ce qu'elle demande ne correspond pas à ce que vous combattez avec une telle véhémence. En effet, elle a pour seul objectif que vous nous présentiez, pour chaque rénovation d'immeuble, un avis sur la faisabilité éventuelle d'une surélévation.

Je vous rappelle également que ce n'est pas à vous de décider s'il faut ou non surélever des bâtiments, Monsieur Pagani! Vous représentez l'exécutif, vous devez donc exécuter! Le délibératif, c'est le Conseil municipal! C'est donc nous qui décidons de la pertinence ou non d'une surélévation. Vous devriez pouvoir

Motion: surélévation des immeubles locatifs de la Ville

compter sur une possible majorité pour soutenir vos points de vue mais, si le délibératif en décide autrement, il ne vous appartient pas de décréter le contraire. Vous devez nous rendre notre pouvoir décisionnel en la matière, et c'est justement ce que demande la motion M-983! Je le répète: il faut construire plus de logements, quels qu'ils soient. Ceux qui s'opposent à cette évidence veulent tout simplement ne rien faire et ils pérennisent la pénurie. Au final, Monsieur le magistrat, ce sont vos électeurs que vous pénalisez!

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, une fois de plus, nous voilà en plein débat idéologique... et le Conseil administratif vient en rajouter une couche! On comprend bien pourquoi Genève ne s'en sort pas, en matière de construction!

Le débat que nous menons ce soir au Conseil municipal est également d'actualité au Grand Conseil, autorité nettement plus compétente que nous en ce qui concerne le logement. Les Verts s'inquiètent d'assister à toutes ces tergiversations municipales, à l'heure où la population genevoise est confrontée à deux préoccupations prioritaires auxquelles les politiques ont peine à répondre: le logement et la sécurité. Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre bilan n'est pas particulièrement brillant, en termes d'approche efficace de ces deux problématiques!

J'ajoute une petite comparaison historique. Au moment de la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, Genève n'a pu accueillir les huguenots en masse que grâce aux surélévations de bâtiments. J'aimerais que l'on se souvienne de cette capacité d'accueil de notre ville – ou plutôt de notre centre-ville, car ces réfugiés n'ont pas été logés à Soral ou à Avusy!

Je ne reviendrai pas sur l'exposé des motifs de la motion M-983, car il est long et complexe – et nous sommes fatigués. En revanche, je m'arrêterai un instant sur ses invites. L'Union démocratique du centre demande que l'administration municipale présente une note sur la faisabilité de surélever tout immeuble en rénovation. Franchement, cela ne mange pas de pain! Ce n'est qu'une demande d'évaluation non décisive, en quelque sorte...

Cependant, il conviendrait de se demander sur quels critères la Ville doit se baser pour décider de procéder à une surélévation ou, au contraire, y renoncer. J'en ai quelques-uns en tête... Sans vouloir engager ici le débat que nous aurons en commission après y avoir renvoyé cet objet, je citerai rapidement la rentabilité de l'investissement, par exemple.

Ces derniers temps, le Conseil administratif ne nous propose que des rénovations d'immeubles bien poussiéreuses permettant des taux de rendement de 0,5% en moyenne. Peut mieux faire! La marge de progression est grande! C'est ce que

l'on appelle les «ruines ruineuses», quand la Ville doit rénover un patrimoine qu'elle n'a pas entretenu pendant des années. Certes, il est tout à l'honneur de M. Pagani de s'occuper de ces vieux immeubles...

Autre critère à prendre en considération: l'impact de ces surélévations sur le taux de densité. Le cas des Petits-Délices est révélateur: pétition à l'appui, nous avons constaté après en avoir très longuement débattu que surélever l'immeuble concerné sans tenir compte des bâtiments voisins provoquerait un taux de densité supérieur à 3,5.

Je mentionnerai encore un autre point capital déjà évoqué par M^{me} Valiquer Greuccio: l'habitabilité des immeubles. Le projet de surélévation assumé par l'Hospice général à la cité Carl-Vogt ou encore l'opération sur les immeubles Honegger montrent qu'il faut prendre garde de ne pas porter atteinte à la qualité des beaux appartements existants par une surélévation de trois ou quatre étages! En tout cas, ce problème mérite d'être étudié.

Mais nous traiterons de toutes ces questions en commission des travaux et des constructions, où les Verts proposent de renvoyer la motion M-983. C'est dans ce cadre que nous devons mener le débat de fond. En tout cas, je signale d'emblée que celui-ci n'a aucune raison d'être de nature idéologique, vu la formulation de ce texte relativement peu contraignant.

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M. Morten Gisselbaek (EàG). J'aimerais tout d'abord signaler à M. Wisard que la Genève qui a accueilli les réfugiés huguenots en surélevant ses bâtiments était entourée de murs, avec l'ennemi aux portes! C'était une autre époque... Aujourd'hui, on peut déclasser des zones en périphérie; nous nous réjouissons de voir tous les groupes se prononcer en faveur de ce genre de mesures, afin de pouvoir construire des logements.

J'ajoute encore quelques remarques. La motion M-983 propose de confier les études de faisabilité en matière de surélévation d'immeubles à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social; c'est un peu contradictoire avec les propos tenus jusqu'ici, notamment par M. Genecand, qui a ouvertement plaidé en faveur de nouveaux appartements pour les gens n'ayant pas besoin de logements sociaux!

En outre, il faudrait s'entendre quant à la nature de cette «note sur la faisabilité de surélever»: s'il s'agit d'une étude en bonne et due forme, son coût grèvera celui des autres études de construction déjà très chères, à ce que l'on nous dit sans arrêt.

Motion: surélévation des immeubles locatifs de la Ville

Enfin, ce serait mal connaître les architectes que de les croire inaptes à évaluer eux-mêmes d'emblée les possibilités de surélever les immeubles en rénovation. Il ne faut pas non plus nous prendre pour des naïfs en prétendant que les architectes ont des solutions ailleurs et qu'à Genève on est trop bêtes pour imaginer cela. La problématique est la même dans la plupart des grandes villes européennes, et aucune n'a trouvé de solution miracle. On ne peut pas réaliser de surélévation légère aussi facilement! Penser que les architectes des services de M. Pagani ou ceux que nous mandatos ne réfléchissent pas à ce genre de possibilités, c'est les prendre pour des ânes! Au contraire, ils sont parfaitement conscients des problèmes qui se posent en la matière!

En outre, les architectes aiment construire! S'ils en ont l'opportunité dans tel ou tel projet de rénovation mené par la Ville, ils s'en rendront compte par eux-mêmes, sans avoir besoin de notre avis! Puisqu'ils se chargent déjà de la réflexion que demande la motion M-983, il me semble inutile de systématiser la procédure en exigeant une note de faisabilité. A mon sens, une telle mesure n'apportera pas grand-chose.

M. Alberto Velasco (S). Il est vrai que la motion M-983 a des aspects assez rassurants, mon collègue Wisard a eu raison de le souligner. Seulement, la réalité historique a un certain poids, dans cette affaire.

Je faisais partie des représentants de l'Asloca qui ont négocié avec les auteurs du projet de loi du Grand Conseil en faveur des surélévations d'immeubles, à l'époque du référendum. J'étais aussi député, mais c'est en tant que membre du comité de cette association que j'ai été contacté par les initiateurs du projet, afin d'engager un dialogue à ce sujet. Celui-ci a donc eu lieu et il a abouti, on le sait, à l'élaboration de la carte des zones susceptibles ou non de supporter des surélévations d'immeubles.

Cependant, nous croyions alors que les nouveaux appartements ainsi créés serviraient à accueillir des locataires aux revenus moyens ou faibles. Or, que s'est-il passé? Pour les raisons expliquées tout à l'heure, ce type d'opération s'est avéré très cher. A Champel, par exemple, on a eu le cas d'un appartement en surélévation d'une surface de 400 m²! On comprendra bien que ce n'est pas là le genre d'habitat que nous souhaitons promouvoir en période de pénurie de logements! Il s'agit plutôt d'appartements inaccessibles à la classe de population qui aurait le plus besoin de trouver un toit.

Evidemment, on nous sert toujours le même argument, selon lequel leurs nouveaux locataires libèrent d'autres logements. C'est vrai, mais l'appartement à 1400 francs par mois qu'ils quittent se voit immédiatement gratifié d'un loyer à 2500 francs à cette occasion! Voilà pourquoi il devient lui aussi inaccessible à la

majorité de la population. M. Genecand me demande ce que fait l'Asloca... Eh bien, elle conteste les loyers pour que cette ville puisse encore être habitée par la classe moyenne!

Ailleurs, les autorités s'en sortent parfois mieux. La Ville de Zurich, par exemple, a doté sa fondation immobilière de 150 millions de francs pour acheter des immeubles en ville et bloquer l'état locatif, évitant ainsi que la classe moyenne soit éjectée en périphérie. Voilà ce qu'une collectivité peut et doit faire! De plus, contrairement à Genève, Zurich possède du terrain en bordure de la ville où elle peut construire. Chez nous, le centre-ville est déjà surdensifié, sans parler des problèmes de circulation et de stationnement que cela entraîne. Or, la motion M-983 demande de densifier davantage!

Depuis combien de temps attendons-nous les Communaux d'Ambilly? Des dizaines d'années! M. Pagani nous le confirmera peut-être tout à l'heure. Quant aux Cherpines, je reconnais m'être opposé à nos alliés habituels les Verts, à un moment donné, pour me prononcer en faveur de ce projet. Eh bien, j'en viens presque à le regretter aujourd'hui! Pourquoi? Parce qu'aucune collectivité publique n'y construit! C'est extraordinaire! Les Cherpines n'attirent que des promoteurs qui veulent se faire du blé! On me rétorquera peut-être que ce périmètre fait l'objet d'initiatives intéressantes, mais chat échaudé craint l'eau froide!

Par conséquent, malgré les bonnes intentions des motionnaires, mieux vaut se prémunir d'emblée contre les effets collatéraux des mesures qu'ils demandent. Quant à M. Genecand, il ferait mieux d'essayer de convaincre les élus de son parti au Grand Conseil de lâcher prise dans l'affaire des Communaux d'Ambilly. C'est une condition *sine qua non* pour permettre la construction des 3000 logements attendus à cet endroit depuis fort longtemps.

Il est regrettable que ce soit la Ville qui remporte la palme du taux de construction de logements le plus élevé du canton. Et pour quel type de projets? Disons-le: le dernier que la majorité de droite a accepté ne prévoyait que des HLM et de la PPE! C'est cela, sa politique du logement social? Tant qu'on n'aura pas construit autour de Genève après avoir déclassé tous les terrains possibles, je crois qu'il ne faut pas toucher à la densité actuelle de notre ville.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, je suis très reconnaissant à M. Wisard d'avoir été l'un des rares à lire vraiment le texte de la motion M-983. En effet, elle ne demande que fort peu de choses, à savoir une simple note sur la faisabilité de surélever des immeubles en cas de travaux de rénovation. Cette modeste requête justifiait-elle les logorrhées que nous venons d'entendre? Etait-il bien nécessaire de nous servir ces flots d'explications et d'avis divergents sur le principe même de la surélévation de bâtiments?

Motion: surélévation des immeubles locatifs de la Ville

Prenons plutôt conscience du fait que le territoire du canton de Genève est exigu, et réfléchissons aux moyens dont nous disposons pour augmenter le nombre de logements. Envisager la surélévation d'immeubles existants ne nous dispense évidemment pas d'imaginer d'autres options plus difficiles à mettre en œuvre! Nous devons recourir à toutes les manières possibles de lutter contre la pénurie de logements à Genève, et la surélévation en est une.

En l'occurrence, ce que demande la motion M-983 n'a rien de contraignant. Je le répète, nous aimerions simplement recevoir une note sur la faisabilité de surélever chaque immeuble rénové par la Ville, afin de juger s'il vaut la peine ou non d'envisager ce genre de transformations. Mettons un terme aux querelles de clocher auxquelles nous venons d'assister et efforçons-nous de comprendre que les surélévations d'immeubles, même si elles ne nous plaisent pas en tant que telles, représentent quand même un moyen de fournir des logements à ceux qui en cherchent depuis fort longtemps.

Pour cette raison, l'Union démocratique du centre demande elle aussi le renvoi de cette motion à la commission des travaux et des constructions. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, votez dans ce sens et montrez ainsi que vous voulez lutter contre la pénurie de logements!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me rallierai à la demande émise par M. Wisard de renvoyer la motion M-983 à la commission des travaux et des constructions. Je vous y expliquerai en détail, statistiques à l'appui, les tenants et les aboutissants de la problématique des surélévations d'immeubles – y compris en ce qui concerne les opérations effectivement réalisées par la Ville de Genève. Je ne nie pas les problèmes, pas plus que je ne refuse systématiquement toute surélévation, j'insiste sur ce point!

Néanmoins, quand j'entends M. Genecand me dire que la main invisible du marché immobilier doit pallier les effets de la crise, cela me hérise le poil! Je vous raconterai ici une petite histoire très instructive, Monsieur le conseiller municipal...

Comme député, avec d'autres membres de la majorité du Grand Conseil de l'époque – dont Fabienne Bugnon – j'ai été à l'origine de l'adoption du plan directeur cantonal élaboré sous la présidence de M. Philippe Joye encore en vigueur aujourd'hui. Sur cette base, nous avons déclassé toute une série de terrains au cours des années 1997-2000: je veux parler de La Tulette, de La Chappelle-Les Sciers, des Communaux d'Ambilly, des Vergers...

Mais limitons-nous à l'exemple de La Tulette, où le maire libéral de Coligny Jean Murith – tout comme votre magistrat Mark Muller, d'ailleurs – avait la pos-

sibilité de préempter pour déclasser le terrain et permettre un taux de densité de 1,8. Or, qu'advint-il? Mark Muller a refusé de préempter pour construire du logement «social» destiné à toute la population, M. Murith a fait de même – ils en avaient le droit, certes – et ils ont ainsi laissé un propriétaire privé s'accaparer le terrain et rabaisser le taux de densité à 0,8 ou à 1,2, je ne me rappelle pas le chiffre exact. De plus, à la faveur de cette opération, M. Murith s'est dépêché d'acheter des logements pour sa famille et pour lui-même! Je juge ce comportement tout à fait scandaleux! Si c'est cela que vous entendez, Monsieur Genecand, quand vous évoquez la main invisible du marché immobilier, je trouve que c'est déplorable de votre part!

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des travaux et des constructions est accepté par 39 oui contre 26 non.

16. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu la motion suivante:

- M-1014, de *MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Laurent Leisi, Daniel-Dany Pastore, M^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin*: «Ecoles primaires des Pâquis: trafic de drogue, spectacle permanent pour les enfants».

17. Interpellations.

La présidente. J'annonce l'interpellation orale suivante:

- IO-240, de *M. Alexandre Wisard et M^{me} Maria Pérez*: «Boulevard Saint-Georges: à quand la fin du Camel Trophy?».

18. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-370, de *M. Alexandre Wisard*: «Ouverture des chantiers portés par la Ville de Genève: pourquoi de tels retards?»;

Questions écrites

- QE-371, de *M. Alexandre Wisard*: «Absentéisme et gestion des ressources humaines en Ville de Genève»;
- QE-372, de *M^{mes} Sarah Klopmann et Anne Moratti*: «Règlement fixant les conditions de location des salles de réunion et de spectacle de la Ville de Genève»;
- QE-373, de *M^{mes} Anne Moratti et Sarah Klopmann*: «Critères d'attribution des terrains à bâtir mis en droit de superficie».

Mesdames et Messieurs, je lève la séance et vous souhaite de joyeuses fêtes de Pâques!

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5410
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5410
3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet d'arrêté du 23 novembre 2010 de M. Simon Brandt, renvoyé en commission le 23 novembre 2010, intitulé: «GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets» (PA-117 A). Troisième débat	5410
4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 16 février 2011 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier et Martine Sumi, renvoyé en commission le 22 novembre 2011, intitulé: «Indemnités 2011-2015 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge» (PA-127 A). Troisième débat	5411
5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 27 juin 2011 de M ^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M ^{me} Salika Wenger, MM. Julien Cart, Rémy Burri et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 13 septembre 2011, intitulé: «Règlement du Conseil municipal: Commission consultative des espaces verts et de l'environnement» (PRD-6 A). Troisième débat	5424
6. Interpellation du 16 février 2011 de M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Pourquoi privilégier la polémique plutôt que soutenir la diffusion de l'engagement culturel de M ^{me} Anne Bisang, directrice de la Comédie, et de son équipe?» (I-228).	5425
7. Interpellation orale du 8 juin 2011 de M. Grégoire Carasso: «Les électrons ont-ils un prix et une couleur politiques?» (IO-230).	5427
8. Interpellation orale du 28 juin 2011 de MM. Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Pierre Gauthier et M ^{me} Sarah Klopmann: «Ville de Genève et logiciels libres: le grand bond en arrière» (IO-232).	5429

9. Interpellation orale du 13 septembre 2011 de MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, M^{mes} Sandra Golay, Marie Chappuis, Alexandra Rys, MM. Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Carlos Medeiros et Pascal Spuhler: «Anne Bisang» (IO-233) 5432
10. Interpellation orale du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Pierre Rumo, Yves de Matteis et M^{me} Anne Moratti: «Depuis quand la Ville de Genève cautionne-t-elle le démantèlement des offices postaux?» (IO-236) 5434
11. Interpellation orale du 23 novembre 2011 de MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Jacques Pagan, Pascal Spuhler et Jean-Philippe Haas: «Les commerçants de la rue de Montchoisy feront-ils les frais de la politique de fermeture de rues imposée par le Conseil administratif: Montchoisy, mal choisi?» (IO-235) . . . 5437
12. Interpellation orale du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Pierre Vanek et M^{me} Julide Turgut Bandelier: «Le Service des espaces verts ne voit plus la vie en rose...» (IO-237) 5440
13. Interpellation orale du 23 novembre 2011 de MM. Jean-Philippe Haas, Denis Menoud, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Théâtre du Galpon: la sécurité de nos enfants, du public et des artistes est-elle garantie contre les incendies?» (IO-238) 5442
14. Interpellation orale du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Carlos Medeiros et M^{me} Salika Wenger: «Les APM réprimés dépriment-ils?» (IO-239) 5445
15. Motion du 2 novembre 2011 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Thomas Bläsi et Michel Amaudruz: «Pour plus de logements, utilisons toutes les possibilités de surélever les immeubles du patrimoine de la Ville» (M-983) 5445
16. Propositions des conseillers municipaux 5460
17. Interpellations 5460
18. Questions écrites 5460